

L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ AU FÉMININ Les élections communales dans l'agglomération bruxelloise, 1921-1938

CATHERINE JACQUES & CLAUDINE MARISSAL*

“Le jour de l’émancipation politique des femmes est arrivé : les femmes votent : bien plus, les femmes doivent voter ! Sera punie par la loi celle qui, dédaigneuse de la chose publique, ne daignera pas se rendre au bureau électoral - quitte à ne déposer dans l’urne qu’un bulletin blanc.

Voici donc l’armée des femmes rangées pour la première fois par bataillons d’une noire profondeur : leurs effectifs dépassant de 100.000 voix environ les effectifs du corps électoral masculin. Le premier mot qu’elles auront à dire sur l’orientation du pays ressemblera à une clameur; leur coup d’essai peut être, pour les destinées de la Belgique, un coup inattendu qui ébranlera l’équilibre établi (...)”

“La première journée électorale des femmes belges ”, in L’Etoile belge, 25.IV.1921.

AU LENDEMAIN DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE, LA LOI DU 15 AVRIL 1920 INSTAURE LE SUFFRAGE FÉMININ À LA COMMUNE. FRUIT D’UN COMPROMIS ENTRE CATHOLIQUES, SOCIALISTES ET LIBÉRAUX AUTOUR DU SUFFRAGE UNIVERSEL MASCULIN, LE VOTE DES FEMMES N’EST PAS CONÇU SUR UNE BASE ÉGALITAIRE. QUAND EN 1921, PLUS DE DEUX MILLIONS DE FEMMES PRENNENT POUR LA PREMIÈRE FOIS LE CHEMIN DES URNES, LES PARTIS POLITIQUES METTENT TOUT EN ŒUVRE POUR S’ATTIRER LEURS VOIX. DES STRUCTURES SPÉCIFIQUES SONT CRÉÉES QUI DOIVENT ORGANISER L’ÉDUCATION POLITIQUE DES FEMMES. MAIS À LA VEILLE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE, LA PARTICIPATION DES FEMMES À LA VIE POLITIQUE LOCALE RESTE INSIGNIFIANTE, LEUR PREMIÈRE EXPÉRIENCE POLITIQUE SE FIGEANT RAPIDEMENT DANS UN DISCOURS RÉPÉTITIF ET UNE ACTION CONVENTIONNELLE.

Les femmes belges ont obtenu le droit de vote aux élections communales en 1920-1921, aux élections législatives et provinciales en 1948. De ce point de vue, l’égalité est donc complète entre hommes et femmes. Et comme le vote est obligatoire en Belgique, la question d’un éventuel absentéisme féminin - qui pourrait traduire une indifférence à la politique - est sans objet. Après la Seconde Guerre mondiale, on pouvait croire - et les féministes en premier lieu - que l’égalité citoyenne était acquise et par conséquent, que la revendication politique était éteinte.

Un demi-siècle plus tard, elle reste d’actualité. Il ne s’agit plus du suffrage mais bien de sa traduction concrète : la représentation. L’égalité politique tant espérée n’a pas conduit ‘naturellement’ à un progressif équilibre des sexes ni dans les lieux de décision politique ni au Parlement. Représenter et gouverner restent des actes éminemment masculins - et ce constat peut être fait dans presque tous les pays d’Europe occidentale, les pays scandinaves exceptés.

Electricités, les femmes n’ont-elles pas cherché à être représentées par des femmes. Une nouvelle norme, une nouvelle logique s’est même imposée au fil du temps qui

conforte la prééminence des hommes dans la gestion de la cité et du pays. Depuis la célébration du bicentenaire de la Révolution française qui a mis en évidence ces retards de la démocratie ¹, les historiens et historiennes s'interrogent sur les raisons de ce déséquilibre persistant : les femmes elles-mêmes (qui n'aimeraient pas la politique ?), les partis peu soucieux d'accueillir ces nouvelles concurrentes, la lourdeur des structures, des mentalités.... Les questions sont nombreuses et obligent à réinterroger les 'origines'. Elles sont d'actualité dans l'ensemble des pays de la Communauté européenne, - et en Belgique en particulier, où les réflexions sur la citoyenneté peuvent alimenter le débat sur l'élargissement du droit de vote aux non-nationaux.

Cet article cherche à faire le point d'une part sur l'attitude des partis à l'égard des candidates dans les 19 communes de l'agglomération bruxelloise avant la Seconde Guerre et d'autre part sur celle des élues, afin d'éclairer la manière dont celles-ci ont pu (voulu) faire leur 'entrée' en politique.

I. Un bref retour en arrière ²

La Constitution belge de 1831 proclame l'égalité de tous les citoyens mais réserve la citoyenneté aux hommes possédant un certain niveau de fortune (suffrage censitaire). De 1830 à 1920, la femme ne peut donc ni voter ni être élue, et elle ne peut occuper aucune fonction publique. Ce suffrage censitaire instauré en 1831 "persiste, à quelques aménagements près, pendant plus de soixante ans. Il cède le pas en 1893 à un système hybride, le vote plural, et ce n'est qu'en 1919 que le pays fait pour la première fois l'expérience du suffrage universel masculin pur et simple. Jusqu'en 1893, l'exclusion politique est donc sociale et sexuée, à partir de 1919, elle est exclusivement sexuée" ³.

1 Sur les tendances de l'historiographie, voir l'article de FRANÇOISE THÉBAUD dans ce volume.

2 Les renseignements pour lesquels une référence précise n'est pas donnée sont empruntés aux ouvrages suivants : BARONNE POL BOËL & CHRISTIANE DUCHÈNE, *Le féminisme en Belgique 1892-1914*, Bruxelles, 1955; DENISE KEYMOLEN (e.a.), *De Geschiedenis geweld aangedaan. De Strijd voor het vrouwenstemrecht 1886-1948*, Anvers/Amsterdam, 1981; C. MICHAUX, *Le suffrage féminin de 1919 à 1940*, Bruxelles, mémoire de licence en Histoire, ULB, 1980; BERTHE SALAETS, *De Belgische vrouwenorganisaties op de bres van politieke inspraak. Een bijdrage tot de geschiedenis van het vrouwenstemrecht in België*, Louvain, mémoire de licence en Histoire, KUL, 1981; ELS WITTE, "Tussen experiment en correctief. De Belgische gemeentelijke kieswetgeving in relatie tot het nationale kiesstelsel", in *Les élections communales et leur impact sur la politique belge (1890-1970)*, Actes, (CRÉDIT COMMUNAL DE BELGIQUE, COLL. HISTOIRE, SÉRIE IN-8°, LXXXVII), Bruxelles, 1994, p. 13-72, ILSE GESQUIÈRE, CATHERINE JACQUES & CLAUDINE MARISSAL (ELIANE GUBIN & LEEN VAN MOLLE [dir.]), *Dix femmes en politique. Les élections communales de 1921*, Bruxelles, 1994 et E. GUBIN, C. JACQUES & CL. MARISSAL, "Une citoyenneté différée ? Le suffrage féminin en Belgique 1830-1940", in Y. COHEN & FR. THÉBAUT (dir.), *Féminismes et identités nationales. Les processus d'intégration des femmes au politique*, s.l., 1998, p. 85-114. Certaines identifications biographiques viennent de : ELISE SOYER, "Historique du féminisme en Belgique", édition commentée du manuscrit par ELIANE GUBIN dans *Sextant. Revue du Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les Femmes*, n° 5, 1996, p. 125-166 et n° 6, 1996, p. 143-185.

3 ELIANE GUBIN, "Genre et citoyenneté en Belgique (1885-1921)", in H.-U. JOST, M. PAVILLON & F. VALOTTON (dir.), *La politique et les droits*, Paris, Kimé, 1994, p. 53-71.

Alors que la question du droit de vote féminin agite de nombreux pays pendant la seconde moitié du 19^{ème} siècle, la Belgique échappe à la violence des suffragettes. Les associations féministes belges, préoccupées surtout d'égalité économique et civile, ne font pas du suffrage une revendication prioritaire. La jeune Ligue belge du Droit des Femmes, fondée en 1892, n'intervient pas dans le débat sur la révision électorale (suffrage plural 1893) et affiche des positions très modérées dans la discussion relative au projet de loi sur le suffrage communal (1895).

Dans le monde politique, seul le POB revendique à ce moment très clairement "le suffrage universel sans distinction de sexe à tous les degrés", profession de foi généreuse inscrite en 1894 dans la Charte de Quaregnon ⁴. Mais, dès 1902, les socialistes abandonnent le vote féminin dans une négociation avec les libéraux, en vue de fonder un cartel pour les élections. Les libéraux sont en effet persuadés que les femmes sont encore largement acquises à l'Eglise et les socialistes partagent implicitement cet avis. Pour la même raison, le Parti catholique - dont la majorité inébranlable depuis 1884 avait été amoindrie par la représentation proportionnelle de 1899 - tourne un regard intéressé vers cette 'armée de réserve' de voix conservatrices. La Fédération des Cercles catholiques, présidée par Charles Woeste, bien que fermement opposée à l'émancipation féminine, s'engage à réclamer le suffrage féminin si les libéraux et les socialistes exigent le suffrage universel pur et simple pour les hommes. Dans les rangs catholiques, le Féminisme chrétien de Belgique, fondé par Louise Van den Plas en 1902 ⁵, peut donc s'affirmer clairement suffragiste, même si cette position n'est pas dénuée d'ambiguïté : "Le bulletin de vote nous aidera enfin, nous, femmes catholiques, à remplir une mission sacrée, celle de défendre le drapeau de la Foi" ⁶.

Dès le début du siècle, le ton est donné. Le vote des femmes n'est pas une question de justice, ni de théorie politique, le vote des femmes n'est qu'une question d'opportunité électorale. Choqués de voir le suffrage féminin réduit à une stratégie partisane et politicienne, les milieux féministes réagissent.

En 1909 est créée l'Union pour le Suffrage des Femmes ⁷ tandis que le Conseil national des Femmes belges ⁸ met sur pied une commission spéciale pour étudier le vote des

4 *La Charte de Quaregnon, déclaration de principe du parti socialiste. Histoire et développement*, Bruxelles, Ed. fondation L. De Brouckère, 1980, p. 79.

5 PAUL GÉRIN, "Louise Van den Plas et les débuts du Féminisme Chrétien", in *Revue belge d'Histoire contemporaine*, n° 1, 1969, p. 254-275 et DENISE KEYMOLEN, "Louise Van den Plas", in *Nouvelle biographie nationale*, t. 1, Bruxelles, 1988, p. 339-343.

6 Cité dans ELIANE GUBIN, "Genre et citoyenneté...", p. 66.

7 Il s'agit de l'ex-Union féministe réorganisée par Céline Dangotte-Limbosch.

8 En 1899, Marie Popelin est désignée par le Conseil international des Femmes comme organisatrice d'un futur Conseil national des Femmes belges, officiellement créé le 30 janvier 1905. Les sociétés fondatrices en sont la Ligue belge du Droit des Femmes, la Société belge pour l'Amélioration du Sort de la Femme et l'Union belge contre l'Alcoolisme (Baronne POL BOËL & CHRISTIANE DUCHÈNE, *op. cit.*, p. 97-109).

femmes. En 1912, le Féminisme chrétien fonde en son sein la Ligue catholique du Suffrage des Femmes dans le but de rallier les sympathies des milieux catholiques et de faire l'éducation des futures électrices. La même année, les discussions sur la condition politique de la femme dominent le Congrès international féministe qui se tient à Bruxelles au mois d'avril. Peu à peu s'organise un front féministe pour la défense du suffrage féminin. En 1913, sous l'impulsion de Jane Brigode⁹, la Fédération belge pour le Suffrage voit le jour. Indépendante et neutre, cette Fédération ambitionne de coordonner l'ensemble des efforts féministes afin d'obtenir le droit de vote.

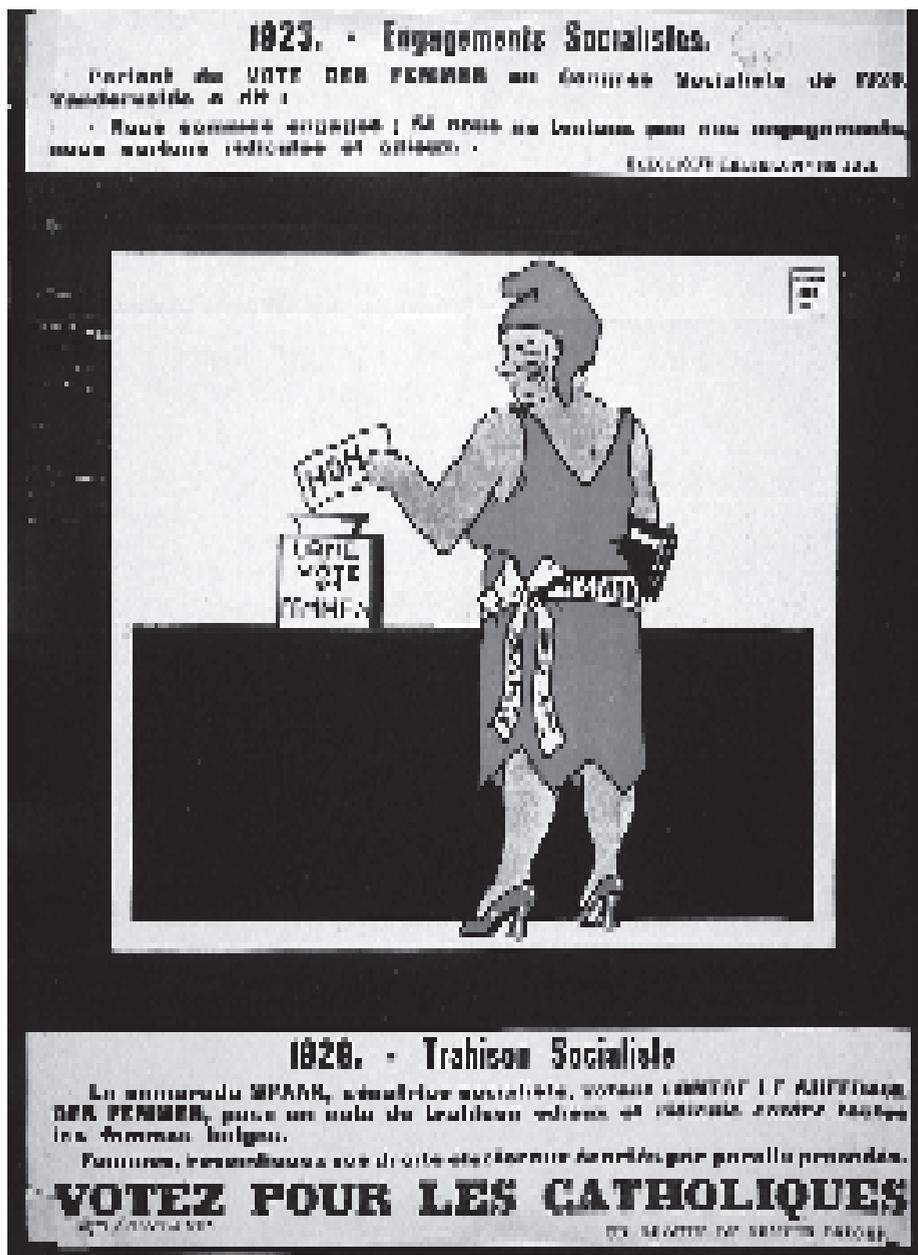
La guerre qui éclate le 4 août 1914 met en veilleuse ces revendications et l'ensemble de la population, femmes et hommes confondus, unit ses forces pour soutenir le pays. Mais la paix revenue, les débats reprennent avec vigueur. Socialistes et libéraux réclament l'instauration du suffrage universel pur et simple pour les hommes de 21 ans en échange de leur appui à un gouvernement d'union nationale, et l'obtiennent lors du 'coup de Lophem' le 11 novembre 1918. Le gouvernement constitué et le projet de loi sur la formation des listes électorales pour l'Assemblée constituante déposé, les catholiques conditionnent l'octroi du vote masculin à 21 ans à l'instauration du suffrage féminin. Les réactions socialistes et libérales éclatent avec violence, même si au sein du Parti socialiste, les positions restent partagées. Beaucoup de socialistes sont prêts à faire des concessions sur la question du suffrage féminin pour éviter la chute du gouvernement tripartite nouvellement formé. Ils pensent en effet que ce gouvernement pourra accélérer l'instauration des réformes économiques et sociales tant attendues et qu'il ne faut donc pas le mettre en péril.

Les milieux féministes aussi reprennent immédiatement la lutte après la guerre. Sous la direction de la Fédération belge pour le Suffrage des Femmes, dominée par Jane Brigode et Louise Van den Plas qui ont collaboré ensemble pendant la guerre au sein de l'Union patriotique des Femmes belges¹⁰, des manifestations sont organisées, des pétitions envoyées et des conférences données dans tout le pays avec la collaboration du Conseil national des Femmes belges. Des revues féministes comme *Le Féminisme chrétien* de Louise Van den Plas et *La Ligue*, organe de la Ligue du Droit des Femmes, font largement écho à cette agitation suffragiste et rendent compte des débats parlementaires. La Ligue Constance Teichmann, qui avait été créée en 1910 à Anvers par Elisabeth Belpaire pour organiser les oeuvres sociales féminines chrétiennes et réunir des femmes de la bourgeoisie, se lance aussi dans la bataille.

9 Voir pour des renseignements biographiques : CATHERINE JACQUES & CLAUDINE MARISSAL, "Jane Brigode", in *Dix femmes en politique...*, p. 69-89.

10 L'Union patriotique des Femmes belges est créée en août 1914. Son but est de venir en aide aux femmes confrontées aux nécessités de la guerre. Elle est intégrée dans le Comité national de Secours et d'Alimentation tout en gardant la spécificité de son action.

L'apprentissage de la citoyenneté au féminin



- Les socialistes avaient promis d'accorder le droit de vote provincial aux femmes si les premières élections communales auxquelles elles prenaient part ne bouleversaient pas le paysage politique. En 1929, le POB renie sa parole, ce qui est rappelé par cette affiche catholique.

(Archives de la Ville de Bruxelles, *Fonds affiches électorales*)

Toutefois, les principales associations catholiques féminines restent en retrait. Les dirigeantes des Oeuvres sociales féminines craignent en effet que si la femme s'occupe de politique, elle se détourne de la famille. De plus, elles estiment que les tâches sociales, culturelles et religieuses dévolues aux femmes sont tellement amples qu'elles leur laissent peu de temps pour s'intéresser à la politique. Toutefois, comme les cadres du Parti sont favorables à la propagande suffragiste, les dirigeantes des Oeuvres sociales féminines ne la combattent pas ouvertement.

Finalement, un compromis intervient à la Chambre. Les socialistes s'engagent à voter l'introduction du suffrage féminin aux élections communales; les libéraux, bien qu'opposés à ce compromis, l'acceptent. Après les élections législatives de 1919 au suffrage universel masculin, un gouvernement d'union nationale est à nouveau formé. Le 15 avril 1920, la proposition de loi Colaert instaurant le suffrage féminin à la commune est adoptée, après un débat animé, libéraux et socialistes craignant par dessus tout que le comportement soi-disant conservateur des femmes ne mette en péril les avancées obtenues grâce au suffrage universel masculin. La nouvelle loi accorde le suffrage communal, à quelques exceptions près ¹¹, à toutes les femmes âgées de 21 ans et résidant dans une commune depuis au moins six mois. La loi du 19 février 1921 rend les femmes éligibles à la commune et celle du 27 août confirme, alors que les élections avaient déjà eu lieu, que les femmes peuvent devenir bourgmestre ¹² ou échevin, avec l'autorisation préalable de l'époux si elles sont mariées. En cas de refus ou de retrait de l'autorisation maritale, la femme doit démissionner d'office mais peut citer son mari devant le tribunal de première instance.

La loi du 15 avril 1920 place donc en principe les hommes et les femmes - à quelques nuances près - sur un pied d'égalité pour les élections communales. Mais cette 'demi-émancipation politique' résulte plus d'après tractations politiques entre les trois partis que d'une véritable volonté d'égalité entre les sexes. Les arguments avancés au cours des débats montrent clairement qu'après la Première Guerre mondiale, la conception du rôle social de la femme n'a pas réellement évolué. Sa place est toujours au sein de la famille et le vote accordé à certaines aux élections législatives et à toutes aux élections communales ne traduit pas de changement dans les mentalités. Aussi, les organisations féminines ne saluent pas cette loi comme une victoire. Cependant, elles entreprennent sans tarder une vaste campagne d'éducation politique des femmes en vue des élections du 24 avril 1921, campagne organisée par l'Union patriotique des Femmes présidée par Jane Brigode, par la Ligue Constance Teichmann soutenue par le Féminisme chrétien, les *Boerinnengilden* et les Oeuvres sociales féminines.

11 Les prostituées n'acquièrent pas le droit de vote.

12 Dans ce cas pourtant la femme bourgmestre ne dispose pas du pouvoir de police, transmis à un échevin.

L'élargissement de cette 'demi-citoyenneté' et donc l'accès des femmes au suffrage provincial puis législatif constituent la toile de fond des débats pendant tout l'entre-deux-guerres. Plusieurs hommes politiques socialistes et libéraux avaient en effet proclamé que les résultats des élections communales de 1921 détermineraient leur position dans ce domaine. Mais d'emblée les dés sont pipés, tant les propos des hommes politiques que les 'interprétations' sur le comportement électoral des femmes sont conditionnés par des convictions préalables et rapidement figées : les libéraux et les socialistes réitèrent leur hostilité, les catholiques leur approbation.

Plusieurs propositions et projets de loi en vue de reconnaître le droit de vote provincial aux femmes seront déposés mais aucun n'aboutira malgré des campagnes féministes¹³. Il est étonnant de voir une telle levée de boucliers car on retrouve avec peine la tendance conservatrice du vote féminin dans les résultats des élections communales. On est en droit de se demander si on n'assiste pas à l'expression d'une peur atavique du monde politique masculin de se voir spolier ou détrôner d'une partie de son pouvoir.

II. La propagande électorale au lendemain du vote de la loi du 15 avril 1920

A l'image des débats parlementaires qui ont précédé le vote de la loi, l'arrivée des électrices au sein du corps électoral suscite des réactions très différentes parmi les partis politiques en présence. Certains comme le Parti catholique la voient simplement comme un correctif contre le suffrage universel masculin, tandis que le Parti libéral la considère comme une catastrophe et que le Parti socialiste reste divisé. Mais quelle que soit son opinion, chaque parti se doit désormais d'encadrer 'ses' femmes. Cette organisation au sein des partis, l'attitude des candidates pendant la campagne ainsi que leur position au sein du conseil communal une fois élues, répondent à la logique des mesures prises par les partis en 1921. Cette logique posera les jalons qui vont museler pendant l'entre-deux-guerres toute action ou prise de position quelque peu émancipatrice pour les femmes ou sortant des lignes définies par le programme du Parti.

Le monde socialiste

Dès 1920, le POB s'efforce de préparer les femmes aux élections communales toute proches. "Un Congrès des femmes socialistes s'est réuni le 13 juin 1920 et s'est attaché à trouver une solution au problème de l'organisation politique de la femme (...). Il a été entendu, en outre, que des femmes seraient inscrites en bonne place sur les listes de candidats aux prochaines élections communales; que le Conseil général et le Comité directeur des femmes chercheraient le moyen de créer un journal de la femme, et que les

¹³ Voir pour une analyse fouillée des débats parlementaires et des différents projets et propositions de lois déposés au Parlement : C. MICHAUX, *op. cit.*

L'apprentissage de la citoyenneté au féminin

journaux socialistes quotidiens, périodiques et professionnels ouvriraient une rubrique féminine. Pour diriger la propagande parmi les femmes et leur éducation il a été décidé qu'un Comité d'action composé de femmes auxquelles seraient adjoints trois délégués masculins (...) serait constitué dans chaque arrondissement"¹⁴.

L'organisation théorique des femmes socialistes est ainsi arrêtée dès 1920 mais elle sera adaptée en fonction de la réalité propre de chaque arrondissement. A la Fédération de Bruxelles, "le principe est admis que les femmes y sont admises avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que les hommes"¹⁵, mais d'autres Fédérations - comme la Fédération de Charleroi - se montreront nettement moins accueillantes.

Dès 1921, une campagne spécifique est donc organisée pour les électrices. Il s'en dégage surtout l'idée de l'absolue nécessité d'éduquer les femmes à leurs nouveaux droits et devoirs : leur apprendre à voter en adulte responsable et à faire le 'juste choix' ! Cet aspect du prosélytisme socialiste se rapproche de la campagne libérale. Le même ton paternaliste et infantilisant imprègne leurs tracts : partant de faits très concrets comme le prix du pain, le soin des enfants, ils aboutissent au concept abstrait du 'devoir de citoyenneté'. La brochure de Jean Robyn, *Entre femmes*, explique sous forme de dialogues simplistes, aux femmes du prolétariat pourquoi elles ont tout intérêt à voter pour les socialistes. Le tract *A nos Soeurs de Travail ! Femme. Qui es-tu ?*, distribué par le Comité d'Action féminine de Bruxelles, est construit suivant le même principe¹⁶.

Au lendemain des élections communales de 1921, le Comité national d'Action féminine, mis sur pied en 1920 pour organiser la propagande féminine, se réunit avec les secrétaires des Fédérations d'arrondissement pour évaluer les résultats. Malgré leurs efforts pour structurer leur propagande, les socialistes admettent que "Le nombre de ses propagandistes féminins était fort restreint et leur dévouement ne pouvait suppléer à l'insuffisance d'une organisation qui, sauf en Flandre, était encore à l'état embryonnaire"¹⁷. Et considérant que les meilleurs résultats électoraux ont été engrangés dans les régions où les groupes de femmes socialistes étaient les mieux organisés, des mesures sont prises pour combler les lacunes. Une section féminine de l'Union nationale des Mutualités voit le jour. "Les Femmes prévoyantes dans son principe et son objectif est un mouvement qui correspond tout à fait à la théorie du Parti concernant le rôle de la femme dans la société : celui de mère, d'épouse et d'éducatrice des enfants. La tâche politique de la femme est donc liée à ses tâches

¹⁴ *Rapports présentés au XXXIIIe Congrès annuel tenu à Anvers au Volksgebouw les 26, 27 et 28 mars 1921*, Bruxelles, 1921, p. 16.

¹⁵ *Idem*, p. 314.

¹⁶ "Ville de Bruxelles. A nos soeurs de travail ! Femme, qui es-tu ?", tract électoral, élections communales de 1926 (ARCHIVES DE LA VILLE DE BRUXELLES [AVB], *Fonds Fauconnier*, carton 3).

¹⁷ "L'action politique. Les élections communales", in *Bulletin mensuel du Parti ouvrier belge*, 10.V.1921 (II) n° 5, p.1.

familiales”¹⁸. Et force est de constater que “L’activité de ce nouvel organisme féminin a provoqué dans tout le pays une recrudescence d’attention sur les possibilités qu’offre la mutualité comme moyen de propagande”¹⁹. Cette propagande s’avère d’autant plus efficace qu’elle s’exerce dans des lieux autrefois exclusivement privés (la famille) et qui peu à peu se sont mués - au lendemain de la Grande Guerre - en de nouveaux espaces publics réservés aux femmes. Les femmes des classes défavorisées sont en effet quasiment obligées de fréquenter les consultations pré et postnatales et de nourrissons.

A Bruxelles, la situation diffère quelque peu du reste du pays : dès 1921, les Ligues ouvrières féminines ouvrent leurs portes aux Femmes prévoyantes. Elles peuvent faire partie des groupes politiques socialistes moyennant le paiement d’une cotisation réduite et inversement les cotisations individuelles sont admises sans obligation d’adhérer aux Femmes prévoyantes. En réalité, les groupes de Femmes prévoyantes connaissent un succès bien plus rapide que les Ligues. Et peu à peu, elles baliseront le monde socialiste féminin en l’enfermant sans doute dans des préoccupations dites féminines et en l’empêchant ainsi d’investir l’espace des revendications politiques pures. On peut supposer que l’attitude du Parti n’est pas innocente. Ces terrains d’action n’intéressent pas les hommes. La protection de l’enfance, l’éducation et la santé ne deviendront des priorités politiques qu’après la Seconde Guerre mondiale. Il s’agit donc non pas d’une ouverture aux femmes ou d’une mixité du politique mais bien d’une définition de nouveaux domaines féminins. La ségrégation sexuelle se reforme au sein même du politique.

Comme le souligne Arthur Jauniaux, les Femmes prévoyantes deviennent par conséquent l’un des meilleurs canaux de propagande électorale vers la masse féminine : “Les femmes groupées politiquement ne seront jamais qu’une élite. La masse des femmes ne viendra à nous que si nous pouvons lui parler de tous ses intérêts propres, familiaux et autres”²⁰.

Pour les élections de 1926, la structure mise en place porte ses fruits : “les Comités nationaux des Femmes prévoyantes, des coopératrices et le Bureau exécutif du Comité National d’Action Féminine ont établi le programme des femmes socialistes en vue des élections communales de cette année”²¹. Sous l’influence des Femmes prévoyantes, la Fédération nationale des Conseillers communaux socialistes inscrit dans sa plate-forme électorale générale de larges subsides aux mutualités et différents points concernant la

18 ANA GONZALES GALVEZ, *Contribution à l’étude des organisations féminines au sein du mouvement socialiste belge. 1885-1925*, Bruxelles, mémoire de licence en Histoire, ULB, 1981, p. 177-178.

19 CLAIRE BARIL, “Le vote des femmes devant le Parti ouvrier belge”, in *La Femme socialiste*, V.1923 (XII), série 4, n° 3, p. 1.

20 E. GOLSTEIN, “Une heure avec Arthur Jauniaux”, in *La Femme prévoyante*, II.1947, p. 3.

21 “Mouvement Féminin Ouvrier et Socialiste”, in *La Femme socialiste*, suppl. trimestriel, n° 37, X.1926, p. 3.

protection de la mère et de l'enfant : consultations prénatales, fonds des mères, etc.²². Ces revendications témoignent de l'importance acquise par les Femmes prévoyantes parmi les femmes socialistes. Et l'argumentation y fait clairement allusion : "N'oubliez pas que, par vos bulletins, vous pourriez mettre en péril les oeuvres assurant la santé de vos petits enfants..."²³.

En vue de la campagne électorale, le Comité national d'Action féminine fait aussi imprimer des cartes postales, des affiches, des tracts et des brochures. *La Voix de la femme* (qui paraît à partir de 1926) et *De Stem der Vrouw* sont également d'importants instruments de propagande électorale. Plus spécialement dans l'arrondissement de Bruxelles, "Quelques femmes ont visité en autocar les centres peuplés pour distribuer leurs différents imprimés et donner, en plein air, des meetings de quartier. Pour attirer l'attention du public, les femmes étaient munies de sonnettes ou accompagnées de musique. Les sorties de magasins, ateliers et usines n'ont pas été oubliées par nos vaillantes compagnes. Voilà, en grandes lignes, la part de collaboration des femmes aux élections communales de 1926"²⁴. Mariette Adam, alors secrétaire du Comité national d'Action féminine, fait ainsi une série de conférences chez les Femmes prévoyantes notamment à St. Josse-ten-Noode et à Ganshoren²⁵. On constate que si les propagandistes font partie très souvent de la structure politique du Parti, pour réunir les masses, ce sont les mutualités qui sont mobilisées. En 1926, malgré une organisation politique plus efficace, le POB n'obtient pas plus d'élués qu'en 1921, et peut-être même moins.

Cette prise de conscience de l'importance des femmes, relativement tardive et opportuniste du POB, laisse amère une militante de la première heure comme Claire Baril²⁶, conseillère communale à Ixelles, qui reproche ouvertement au Parti d'avoir attendu que les femmes aient le droit de vote au niveau communal pour s'en préoccuper véritablement : "Je ne veux rien dire de désobligeant pour nos compagnons, mais il faut bien constater que dès que les femmes eurent obtenu un pouvoir électoral, si mince qu'il soit, elles devinrent pour le coup infiniment plus intéressantes et peut-être, dans le but de s'assurer la sympathie des électrices, on constata de la part de nos collègues une vive recrudescence d'intérêt pour les oeuvres destinées à protéger les femmes et les enfants"²⁷.

22 *Ibidem*.

23 MARIETTE ADAM, "Le prochain devoir des femmes", in *La Voix de la Femme*, n° 5, IX.1926, p. 1.

24 ID., "Mouvement féminin ouvrier et socialiste", in *La Femme socialiste*, VIII.1927 (XVI), série 4, n° 50, p. 1.

25 *La Voix de la Femme*, n° 4, VIII.1926, p. 3.

26 Claire Monot, épouse Baril (1890-1973). Militante bruxelloise des Femmes socialistes, secrétaire de la section d'Ixelles de la Femme prévoyante, membre du Comité national d'Action féminine, secrétaire nationale de la section féminine de l'Union nationale des Mutualités socialistes. Voir pour plus de renseignements, le *Dictionnaire biographique des Militants du Mouvement ouvrier en Belgique*, t. 1, Bruxelles, 1995, p. 66.

27 CLAIRE BARIL, "Deux grandes manifestations internationales. Le suffrage des femmes et la Société des Nations. La situation des femmes en Belgique", in *Revue de l'Union française pour le Suffrage des femmes*, 1922-1923, p. 92.

Aux élections suivantes peu de choses changent. Les Femmes prévoyantes sont quasi omniprésentes. Si quelques allusions sont faites à la situation internationale et si, en 1938, Isabelle Blume²⁸ se risque à dénoncer le fascisme et à lier politique communale et nationale, la propagande n'évolue pas quant au fond²⁹. En 1932, Jules Destrée résume dans une phrase lapidaire la vision socialiste des femmes en politique : "Les femmes sont en général assez loin de la politique communale ou de la politique générale, mais la moindre ménagère est sensible au prix du beurre !"³⁰.

La frange la plus misogyne du POB reste convaincue que la femme par essence ne peut voter que pour les conservateurs et que le seul moyen de l'influencer dans ses choix est de trouver des arguments qui toucheront sa 'fibre féminine'. Un tract distribué aux élections de 1926 reflète cette conception : une petite fille à l'allure misérable interpelle sa mère : "Petite maman, pour la santé des enfants, vote avec papa, pour les socialistes"³¹. L'objectif du POB ne concerne pas les femmes elles-mêmes, mais l'appui qu'elles peuvent apporter aux hommes du Parti, comme l'exprime Mariette Adam s'adressant aux femmes : "Aidez les hommes à conquérir les hôtels de ville dans toutes les communes du pays, en votant le 10 octobre, en tête de liste socialiste"³².

Le monde libéral

Dès octobre 1920, le Congrès du Parti libéral adopte plusieurs résolutions pour organiser les femmes libérales. Il appelle les femmes à former une section féminine au sein du Congrès et préconise la constitution d'associations de femmes libérales dans tout le pays, "avec le droit pour leurs membres de prendre part aux *polls* en vue de la désignation des candidats aux élections communales et de se faire représenter au sein des comités des associations du Parti". Il suggère à ces associations de s'intéresser particulièrement "aux questions qui concernent directement les femmes, telles que la réforme de la bienfaisance, la protection de la maternité et de l'enfance, de la santé, de la moralité publique, du travail féminin, de l'enseignement à tous les degrés"³³.

28 Isabelle Blume (1892-1975) devient en 1928 secrétaire des Femmes prévoyantes. Députée de Bruxelles en 1936, elle est exclue du Parti socialiste en 1951. Après le refus du Parti socialiste de la réintégrer en 1959, elle se présente sur les listes du Parti communiste de Belgique (PCB) en 1961. Voir : *Dictionnaire biographique des Militants du Mouvement ouvrier en Belgique*, t. 1, Bruxelles, 1995, p. 142-144.

29 ISABELLE BLUME, "Vote des Femmes. 1921-1939", in *La Famille prévoyante*, n° 7, 1.VII.1939, p. 5.

30 *Le Soir*, 8.X.1932, p. 1.

31 Tract électoral POB, élections communales de 1926 (MUSÉE DE LA VIE WALLONNE).

32 MARIETTE ADAM, "Femmes, attention !", in *La Voix de la Femme*, n° 6, X.1926.

33 *Conseil national du Parti libéral. Résolutions votées par le Congrès libéral des 16, 17, 18 octobre 1920*, Bruxelles, 1920, p. 13-14. (AVB, *Fonds Fauconnier*, carton 1).



- Les élections de 1936 : le Parti catholique défend surtout l'image de la famille et de la mère au foyer. (KADOC, Leuven)

L'apprentissage de la citoyenneté au féminin

En 1923 selon certaines sources ³⁴, en 1920 selon d'autres ³⁵, la baronne Pol Boël, Jane Brigode, Alice De Keyser-Buysse ³⁶ et Suzanne Lippens-Orban créent la Fédération nationale des Femmes libérales ³⁷. La Fédération "a pour but a) de coordonner les efforts des groupements politiques féminins reconnus par les associations libérales ou existant au sein de celles-ci b) d'aider à la propagande libérale, spécialement parmi les femmes et d'intéresser celles-ci au mouvement politique c) d'étudier les questions politiques et sociales de façon à présenter au Parti libéral un programme précis de revendications féminines" ³⁸.

L'Union des Femmes libérales de l'arrondissement de Bruxelles voit le jour en février 1921 sous l'influence de Jane Brigode et de la baronne Pol Boël ³⁹ qui en devient la première présidente ⁴⁰. Cette association se compose pour l'essentiel d'anciennes élèves du Lycée Gatti de Gamond de Bruxelles comme Marguerite Van de Wiele ⁴¹, Madame De Bremacker ⁴², Gabrielle Rosy-Warnant ⁴³ et la baronne Pol

34 G. CISELET, "La femme libérale", in *Le Flambeau. Revue belge des Questions politiques et littéraires*, III-IV.1956 (XXXIX) n°2, p. 175-182.

35 Documents divers, s.d. (CENTRE PAUL HYMANS, *Archives de la Fédération nationale des Femmes libérales*). Ce problème de date est sans doute dû à un changement de dénomination car en avril 1921, c'est en tant que présidente de la Société des Femmes libérales de Belgique que la baronne Pol Boël lance un appel aux femmes pour qu'elles votent libéral (*Etoile belge*, 23.IV.1921).

36 Alice Keyser-Buysse (1868-1963), fille de Pauline Loveling et Louis Buysse, naît dans une famille de tradition libérale. Membre de l'Amicale des dames gantoises, elle est la présidente de la *Vereniging der Liberale Vrouwenafdelingen van Oost-Vlaanderen*. Voir : B. D'HONDT, *Gelijke rechten, gelijke plichten. Een portret van vijf liberale vrouwen*, Bruxelles/Gand, 1996, p. 35-53.

37 B. D'HONDT, *op. cit.*, p. 17.

38 Statuts de la Fédération nationale des Femmes libérales, 1921 (ARCHIVES LIBÉRALES FRANCOPHONES DU CENTRE PAUL HYMANS [ALFCPH], *Fonds de la Fédération des Femmes libérales de l'Arrondissement de Bruxelles [FLAB]*). Nous remercions Joseph Tordoir de nous avoir signalé l'existence de ce fonds.

39 Marthe de Kerkhove de Denterghem (1877-1958) est l'épouse de Pol Boël. Pendant la guerre 1914-1918, elle est ambulancière. Elle est également vice-présidente (1921) puis présidente (1935) du Conseil national des Femmes de Belgique, et enfin présidente du Conseil international des Femmes dès 1936. Pour plus de renseignements : voir la *Biographie nationale*, t. 34, suppl. 6, Bruxelles, 1967, col. 87-93.

40 Lui succède en 1925 Mme Duchaine, puis Marthe Heyninx-Cox en 1929 - élue conseillère communale à la ville de Bruxelles à l'âge de 58 ans en 1932, puis encore en 1938 - et en 1934, Gabrielle Rosy-Warnant, élue comme conseillère communale en 1921 et nommée échevin de l'Instruction publique à Uccle (*Information Sociale de Solidarité. asbl Groupement social féminin libéral. Bulletin trimestriel*, n° 13, I-II-III.1951, p. 3-4).

41 Marguerite Van de Wiele (1859-1944), est écrivaine, journaliste et critique d'art. En 1920, elle est élue présidente du Conseil national des Femmes belges. Pour plus de renseignements voir : *Femmes de lettres belges*, Bruxelles, 1939, p. 37-47.

42 Sans doute s'agit-il de Céline De Bremaeker qui fut l'une des premières femmes à siéger dans un Comité de Charité à Bruxelles. Elle fut également présidente de la Fondation Isabelle Gatti de Gamond (ELISE SOYER, *op. cit.*, p. 135).

43 Gabrielle Rosy, née Warnant (1881-1960) est élève, puis professeur au lycée Gatti de Gamond. Elle est fondatrice de la section féminine de l'Association libérale d'Uccle en 1920 et présidente de cette section jusqu'en 1949. Elle est aussi présidente de la section féminine de l'arrondissement de Bruxelles de 1932 à 1936 et déléguée à la Fédération nationale des Femmes libérales. Elle est enfin membre du Secrétariat des Oeuvres sociales vers 1930 et membre du Conseil national du Parti libéral en 1945. Elle écrit dans différentes revues dont *Egalité*. Voir : *Bulletin du Conseil national des Femmes belges*, n° 82, 1960.

L'apprentissage de la citoyenneté au féminin

Boël⁴⁴. Sous l'influence d'Albert Devèze, Jane Brigode et la baronne Pol Boël deviennent en même temps membres du Comité directeur de la Fédération libérale de l'Arrondissement de Bruxelles⁴⁵. En 1922, cette Union prend le nom de section féminine de la Fédération libérale de l'arrondissement de Bruxelles. Lors de la séance du 23 février 1925, soit quatre ans après sa création, ses membres constatent que les libéraux ont encore très peu fait pour l'éducation politique des femmes et "Mme la présidente pense qu'une série de conférences éducatives d'intérêt général pourrait en outre utilement servir de propagande". Parallèlement "Un effort pourrait être tenté aussi dans le but de multiplier les oeuvres : les ouvriers surtout et les mutualités pour femmes ou les mutualités mixtes"⁴⁶.

Trois ans plus tard, la section se plaint du peu de contact qu'elle entretient avec la Fédération nationale des Femmes libérales⁴⁷. Les relations avec la Fédération libérale de l'arrondissement de Bruxelles ne semblent guère plus faciles. En effet, dans la première mouture des nouveaux statuts de cette fédération rédigés en 1925, aucune place n'est réservée dans le Conseil fédéral ni dans le Comité directeur aux représentantes des femmes libérales, alors qu'il avait été prévu dès 1921 que deux mandats seraient réservés à des femmes au sein du Comité directeur. Il faut les démarches de Mme Demot pour que 'ces oublis' soient réparés⁴⁸. La Fédération de l'arrondissement de Bruxelles reste d'ailleurs tout à fait opposée au suffrage des femmes pour les élections provinciales et législatives malgré les efforts de la baronne Pol Boël et de Jane Brigode. Pourtant, le comité directeur avait admis en 1921 que les résultats des élections communales étaient plutôt encourageants. "Commentant les résultats des élections communales, le Président rend hommage au dévouement dont les femmes libérales ont fait preuve pendant la campagne électorale. Il constate avec satisfaction que les femmes, en général ont bien voté, mais il pense qu'il serait peut-être imprudent de se fier aux résultats acquis dans les grandes villes pour demander l'extension du droit de suffrage féminin à la province et aux Chambres....."⁴⁹.

L'organisation des sections féminines locales diffère d'une commune à l'autre. Dans certaines, la section constitue une association à part entière alors que dans d'autres, elle est intégrée totalement à la base locale du Parti et n'a par conséquent aucune autonomie. A l'approche des élections communales de 1926, la section féminine de la Fédération de

44 "La journée libérale", in *L'Indépendance belge*, n° 108, 18.IV.1921, p. 2.

45 Registre du comité directeur de 1921 à 1931, PV de l'assemblée générale du 20.II.1921 (ALFCPH, *Fonds FLAB*).

46 Registres aux délibérations, séance du 23.II.1925 (ALFCPH, *Fonds FLAB*).

47 *Idem*, PV du 28.II.1928.

48 Lettre de la Fédération des Femmes libérales de l'arrondissement de Bruxelles au président de la Fédération libérale de l'arrondissement de Bruxelles, 1925; PV du 10.XII.1925 (ALFCPH, *Fonds FLAB*).

49 Registre du Comité directeur 1921 à 1931, séances du 28.II.1921, 29.VI.1921, 29.VII.1921 (ALFCPH, *Fonds FLAB*).

l'Arrondissement de Bruxelles essaie de redynamiser les sections locales dont un certain nombre tendaient à disparaître; ainsi, tous les deux mois, ces dernières se réunissent en Assemblée générale⁵⁰. Certains dirigeants manifestent de l'hostilité à l'égard des sections féminines indépendantes, comme le président de la section de Boitsfort dans une lettre adressée à Gabrielle Rosy-Warnant le 25 mars 1935 : "(...) admettre les femmes au sein de l'association libérale ordinaire au même titre que les hommes, et leur permettre encore de se grouper en une association spéciale où ne sont admises que les femmes, constituerait un privilège et une tentation à un noyautage que nous condamnons"⁵¹.

A l'égard de l'électorat féminin, les libéraux ont une position difficile à défendre dans la mesure où ils se sont jusqu'au bout systématiquement opposés au suffrage féminin. Dans leurs tracts, ils essayent de faire oublier leurs prises de positions anti-suffragistes⁵². La meilleure défense étant l'attaque, ils accusent le Parti catholique d'être adversaire de toute émancipation féminine et se présentent comme les seuls défenseurs des intérêts de la femme. Ils expliquent notamment ce qu'ils ont réalisé en matière d'enseignement féminin, d'oeuvres pour l'enfance : "Pour vos enfants, le 9 octobre, vous vous souviendrez que les crèches, pouponnières, jardins d'enfants, écoles, oeuvres scolaires, écoles techniques, cours du soir, sont l'oeuvre du Parti libéral..."⁵³.

Leur deuxième préoccupation est d'intéresser les femmes à la politique et de les empêcher de voter 'blanc'. Relayant cette crainte, l'Union des Femmes libérales de l'Arrondissement de Bruxelles compare le vote blanc à un fait d'incivisme en temps de paix : c'est comme désertier en temps de guerre⁵⁴. Cette crainte est en parfaite contradiction avec les affirmations libérales prétendant que les femmes voteraient massivement pour les catholiques. Leurs tracts et leur presse insistent donc sur l'obligation morale pour les femmes de voter : "En acquérant le droit de vote, la femme devient une citoyenne, et ce titre, s'il lui confère des droits, lui crée le devoir de s'intéresser, sinon à toutes les questions politiques, tout au moins à celles qui la touchent de plus près : la préservation de l'enfance et de la femme, les mesures d'hygiène sociale, la lutte contre l'alcoolisme et le paupérisme, l'éducation et l'instruction de la jeunesse, la protection de la moralité publique, la lutte contre la cherté de la vie, sont autant de problèmes dont sa vie quotidienne lui démontre l'intérêt primordial"⁵⁵.

50 Assemblée générale de la section féminine de la Fédération libérale de l'arrondissement de Bruxelles, 17.XII.1925 (ALFPCPH, *Fonds FLAB*).

51 Lettre du président de la section libérale de Boitsfort à Rosy-Warnant, 25.III.1935 (ALFPCPH, *Fonds FLAB*).

52 "Aux électriciennes de Saint-Gilles"; "Le Parti libéral et le vote des Femmes"; "Appel aux femmes de la ville de Bruxelles"; "Aux femmes électriciennes" (AVB, *Fonds Fauconnier*, carton 3).

53 "Ville de Bruxelles. Elections communales du 9 octobre 1932. La femme libérale s'occupe de l'école et de l'enfant..." (AVB, *Fonds affiches électorales*).

54 *Etoile belge*, 23.IV.1921.

55 *Le Parti libéral et le vote des femmes*, St-Gilles, Bruxelles, 1921 (AVB, *Fonds Fauconnier*, carton 3).

La propagande électorale à l'égard des femmes est non pas axée sur l'idée de citoyenneté à part entière mais bien sur des qualités typiquement 'féminines' qui seront un plus dans la gestion communale. Il s'agit donc d'une forme de citoyenneté 'utilitariste' qui conçoit le suffrage comme l'expression d'un groupe d'intérêts spécifiques. Le tract libéral "Appel aux femmes de la ville de Bruxelles" (élections communales du 24 avril 1921) se termine par une phrase on ne peut plus explicite : "Mères de famille, comprenez l'intérêt de vos enfants. Votez pour la liste n° 4", signé "Pour la section féminine de l'association libérale de Bruxelles"⁵⁶. En fait, on assiste à la mise en place d'une logique selon laquelle la femme ne peut occuper des fonctions au sein de la sphère publique que si celles-ci sont une prolongation de la sphère privée. A la lecture de ces tracts électoraux, notamment ceux de la commune de St-Gilles, on constate que les libéraux voient en la femme un enfant à peine éduqué, à l'instar de l'ouvrier du XIXe qu'il fallait instruire avant de lui donner le suffrage. L'organisation administrative de la Belgique et la gestion communale font l'objet de textes très didactiques et simplificateurs. Ils vont jusqu'à expliquer comment faire un choix intelligent : "lorsqu'elle aura à choisir des mandataires dont la mission est d'apporter à ces problèmes des solutions (...) elle devra examiner sans idée préconçue, le programme des divers partis : elle devra se demander s'ils sont réalisables et si tel d'entre-eux n'est pas un mirage destiné à attirer l'électeur"⁵⁷.

Mais, poussé en son sein par une élite féminine, le Parti libéral revendique de réelles mesures d'émancipation féminine et la réforme du Code civil ("*de liberale vrouwen vragen : gelijke functies, gelijke lonen, juridische gelijkheid. Stemt Liberaal*"⁵⁸). Mais la crainte du vote conservateur féminin persiste de sorte qu'il conditionne l'attitude du Parti à l'égard des femmes pendant tout l'entre-deux-guerres : "Considérant que le Parti Libéral, sans être hostile à l'accession de la femme à la vie publique, estime qu'il devra cependant procéder par étapes et préparer d'abord la femme à l'exercice de la fonction d'électeur (...). Il faut commencer par assurer son émancipation civile et l'associer de plus près aux préoccupations de la vie publique et administrative, avant de lui abandonner, de fait la direction dans un pays comme la Belgique, où la population féminine est en majorité"⁵⁹.

Le monde catholique

Les remous sociaux qui agitent l'Europe après la Première Guerre, la 'démoralisation' supposée des esprits et la désorganisation des familles au sortir du conflit, le suffrage masculin pur et simple qui ravit définitivement aux catholiques l'hégémonie politique détenue depuis 1884, donnent à l'encadrement massif des femmes une urgence

⁵⁶ "Appel aux femmes de la ville de Bruxelles" (AVB, *Fonds Fauconnier*, carton 3).

⁵⁷ *Le Parti libéral et le vote des femmes*, St-Gilles, Bruxelles, 1921 (AVB, *Fonds Fauconnier*, carton 3).

⁵⁸ AVB, *Fonds Fauconnier*, carton 4.

⁵⁹ LOUISE COENS, *Le Parti libéral et la question féminine*, Bruxelles, 1924, p. 6.

particulière. Bien que l'émancipation des femmes ne soit pas à l'ordre du jour, le Parti catholique maintient les exigences d'égalité politique entre les sexes qu'il défendait avant 1914. L'ambiguïté subsiste donc entre la volonté de favoriser un électorat féminin (potentiellement conservateur) tout en s'inscrivant dans la défense des rôles traditionnels et la reconquête spirituelle (l'Action catholique). Le Parti catholique doit, de plus, respecter les messages pontificaux qui placent la femme au centre de la sphère privée et la confinent dans son rôle d'épouse et de mère ⁶⁰.

La réorganisation de l'ancienne Fédération des Cercles en une Union catholique belge, reconnaissant l'existence de groupes et d'intérêts différents et basée sur la '*standenorganisatie*', permet néanmoins de 'gérer' ces contradictions sans créer de nouvelles structures pour les femmes. Le Parti catholique fait ainsi appel aux organisations féminines ⁶¹ existantes qui, pour la plupart, ont fait la preuve de leur efficacité.

Dans le monde rural, les fermières et ménagères avaient été regroupées très tôt dans les Cercles de fermières (puis de fermières et ménagères) et au sein des *Boerinnenbonden* ⁶². Au lendemain de la Première Guerre mondiale, la Fédération des Cercles de Fermières (203 cercles) et le *Boerinnenbond* (152 groupes) coexistent. Le *Boerinnenbond* connaît un rapide essor pour atteindre près de cent mille adhérentes dès les années 1930. "Mais à la différence de la Fédération des Cercles, il [le *Boerinnenbond*] reste étroitement contrôlé par les autorités masculines du *Boerinnenbond* qui le maintiennent très isolé des autres associations féminines catholiques. Le rapprochement avec les Oeuvres sociales féminines chrétiennes souhaité par les dirigeantes, fut même formellement interdit. Ce n'est pas le cas des Cercles de Fermières et de Ménagères Rurales, étroitement associés à l'Action catholique et à la Fédération des Femmes Catholiques Belges" ⁶³. Dès 1919, *La Femme à la Campagne* revendique, avec le Parti catholique, le suffrage féminin, afin de "dresser contre le bolchevisme envahissant la digue bienfaitrice de l'influence électorale féminine" ⁶⁴.

Dans le monde ouvrier, le Secrétariat général des Oeuvres sociales féminines chrétiennes, dirigé par Victoire Cappe et Maria Baers, est sorti renforcé des années de guerre grâce

60 Voir G. GUITTON (Ed.), *Encycliques et messages sociaux (Léon XIII, Pie XI, Pie XII). Textes choisis*, Paris, 1948.

61 Sur l'historique : RUDOLF REZSOHAZY, *Histoire des Oeuvres sociales féminines chrétiennes*, manuscrit non publié (Bibl. Vie Féminine), s.d. et surtout EMMANUEL GERARD & PAUL WYNANTS (dir.), *Histoire du mouvement ouvrier chrétien de Belgique*, (KADOC-STUDIES, XVI), t. 2, Louvain, Leuven Univ. Press, 1994, p. 324-423.

62 Pour plus d'informations voir : ELIANE GUBIN, 'Femmes rurales en Belgique. Aspects sociaux et discours idéologiques 19e-20e siècles', in *Sextant*, n° 5, 1996, p. 59-89; PIERRE VAN DEN DUNGEN, "Les cercles de fermières, une solution catholique à l'exode rural", in *Cahiers marxistes*, n° 191, VIII-IX.1993, p. 101-112; P. VAN DEN DUNGEN & Y. COHEN, "A l'origine des cercles de fermières. Etude comparée Belgique-Québec", in *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 1994 (XLVIII) n° 1, p. 29-56; LEEN VAN MOLLE, *Chacun pour tous. Le Boerenbond belge 1890-1990*, (KADOC-STUDIES, IX), Louvain, Boerenbond, 1990, p. 30 et sv.

63 ELIANE GUBIN, "Femmes rurales...", p. 81.

64 *La Femme à la Campagne*, VIII-IX.1937.

à son action caritative auprès des femmes et ses efforts pour leur fournir du travail rémunéré. Il est progressivement supplanté dans les années trente par les LOCF-KAV (Ligues ouvrières chrétiennes féminines - *Kristelijke Arbeidersvrouwengilden*), véritable mouvement de masse d'essence populaire qui relaie la propagande catholique en milieu ouvrier. Quant à la jeunesse laborieuse, solidement encadrée par les JOCF-VKAJ de l'abbé Cardijn, elle trouve sa place et ses structures dans le mouvement pastoral découlant de l'Action catholique.

Au sein de la bourgeoisie et des classes moyennes, la Fédération des Femmes catholiques belges, créée en 1914 par le Cardinal Mercier et d'abord érigée dans le diocèse de Malines, s'est étendue à d'autres diocèses au cours de la Première Guerre mondiale. Patronnée par les autorités ecclésiastiques, ralliée à l'Action catholique, elle a pour but de tisser des liens entre les femmes catholiques et les oeuvres féminines. Les oeuvres qui s'associent à la Fédération gardent cependant leur autonomie et leur sphère d'action particulière. Les affiliées, issues de l'aristocratie, de la bourgeoisie et des classes moyennes, s'engagent "à accomplir d'une manière exemplaire leurs devoirs de chrétiennes et à faire rayonner l'esprit du Christ dans leur cercle familial et dans la vie publique". La Fédération se compose d'un comité directeur réunissant un directeur délégué de l'Episcopat, une présidente, deux vice-présidentes, une trésorière générale et des secrétaires générales. Au plan local, des comités décanaux et paroissiaux sont chargés de recruter de nouvelles affiliées et d'assister le comité directeur⁶⁵. En 1921, Gabrielle Lutens-Woeste, une des figures centrales des femmes catholiques à Bruxelles, est nommée à la présidence du comité décanal d'Uccle, en remplacement de Madame Albert Carton de Wiart⁶⁶.

Gabrielle Lutens-Woeste (1874-1953) est la fille de Charles Woeste, l'homme politique bien connu qui marqua pendant près d'un demi-siècle de sa personnalité intransigeante l'ancienne Fédération des Cercles. Elue conseillère communale à Forest en 1921, elle ne l'est plus par la suite bien qu'elle se présente à chaque élection. Aux élections législatives de 1932, la section catholique féminine de Patria propose sa candidature pour le Sénat, mais les résultats du *poll* ne la plaçant pas en ordre utile, elle n'est pas élue⁶⁷. Selon Louise Van den Plas, Gabrielle Lutens-Woeste "n'a eu que peu d'appuis féminins, pour le motif que les femmes, écartées jusqu'ici des *polls* comme non-électrices, n'avaient qu'un intérêt relatif à adhérer aux associations d'arrondissement"⁶⁸.

La conception du rôle de la femme en politique et sur la scène publique de Gabrielle Lutens-Woeste épouse parfaitement les conceptions catholiques. A la séance

65 *La Femme catholique*, II-III.1939.

66 *La Fédération des Femmes catholiques belges*, VIII.1921 (III), p. 4.

67 Pour plus d'informations voir la biographie de Gabrielle Lutens-Woeste : CATHERINE JACQUES & CLAUDINE MARISSAL, "Gabrielle Lutens-Woeste", in *Dix Femmes en Politique...*, p. 127-136.

68 LOUISE VAN DEN PLAS, "Une candidate catholique au Sénat", in *Le Féminisme chrétien*, XI.1932, p. 132.

VILLE DE BRUXELLES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 9 OCTOBRE 1932



*La femme libérale
s'occupe
de l'école et de
l'enfant*



Pour vos Enfants,
le 9 OCTOBRE vous vous SOUVIENDREZ que les :
Crèches, Pouponnières, Jardins d'enfants, Écoles, Œuvres Scolaires,
Écoles Techniques, Cours du soir, sont l'œuvre du

PARTI LIBÉRAL

Votez toutes pour la liste N° **7**

LE SEUL PARTI QUI
S'EST OCCUPÉ DE VOUS ENFANTS
ET DE VOS ENFANTS

LE SEUL PARTI
QUI VOUS A
LAISSÉ LES ENFANTS

• 1932 : les femmes libérales appellent à voter pour leur parti dans l'intérêt des enfants.
(Archives de la Ville de Bruxelles, Fonds affiches électorales)

d'installation du conseil communal de Forest en 1921, elle remercie les conseillers qui ont souhaité la bienvenue aux femmes et ajoute : "Je travaillerai de toutes mes forces au bien de la commune pour arriver à améliorer la situation de Forest au point de vue de la bienfaisance"⁶⁹. Et plus précisément, se faisant l'écho de la mission de rechristianisation poursuivie par l'Action catholique, elle estime que la femme catholique a un rôle fondamental à jouer dans la société pour assurer la pérennité d'un monde moral et chrétien : "A nous femmes catholiques par notre exemple quotidien, de changer cet état de choses, abandonnons cette lâcheté qui nous fait accepter ces compromissions en disant : 'Tout le monde le fait !'. N'avons-nous donc pas assez de personnalité pour réagir contre des mœurs qui s'implantent de plus en plus dans notre société moderne ? (...). Non seulement elle (la femme) a son âme à sauver, mais l'âme de ceux qui l'entourent; les dons que Dieu lui a départis ne peuvent pas rester sous le boisseau, il faut les faire rayonner autour de soi, au foyer d'abord, dans la société ensuite..."⁷⁰.

A Ixelles, elle préside entre autres un comité de femmes de la paroisse Saint-Boniface. Les différentes associations dans lesquelles oeuvre Gabrielle Lutens-Woeste, illustrent très bien quels peuvent être les canaux de diffusion de la propagande électorale. C'est à la demande des dirigeants de Patria que Gabrielle Lutens-Woeste commence à grouper dans l'arrondissement de Bruxelles "les femmes sur le terrain politique". Mais les difficultés rencontrées l'auraient ralliée, au début des années 1930, à des vues plus 'féministes' : "Autrefois peu accessible aux principes féministes, elle a été amenée, par l'expérience des choses, à reconnaître la légitimité des revendications féministes chrétiennes..."⁷¹. On ne peut que rester rêveur sur les difficultés rencontrées pour qu'une femme comme Gabrielle Lutens-Woeste change ses vues sur la destinée des femmes !

Une initiative originale est toutefois à signaler dans le monde catholique : la création d'un Cercle des conseillères communales catholiques le 16 novembre 1921. Ce Cercle, ouvert à toutes les élues catholiques, se compose essentiellement de conseillères francophones puisque son pendant néerlandophone a vu le jour à Anvers. La majorité des membres du Bureau sont des Bruxelloises : la présidente est Louise Van den Plas élue à Woluwé St.-Lambert, la secrétaire Louisa Vromant⁷², élue à Bruxelles, la secrétaire

69 Forest, séance du conseil communal, 30.VII.1921.

70 GABRIELLE LUTENS-WOESTE, "A la plage", in *La Femme catholique*, VI.1937, p. 6.

71 LOUISE VAN DEN PLAS, "Une candidate catholique au Sénat", in *Le Féminisme chrétien*, XI.1932, p. 132.

72 Louisa (ou Louise) Vromant, née à Bruxelles le 29 mars 1885 et décédée le 7 décembre 1970. Directrice d'atelier d'apprentissage, elle est aussi secrétaire du Secrétariat d'Apprentissage social féminin de l'arrondissement de Bruxelles en 1919 et membre du Secrétariat général des Oeuvres sociales féminines chrétiennes de Bruxelles. Pendant la guerre 1914-1918, elle réunit les apprentis en chômage pour les instruire et met sur pied en 1916 un syndicat pour apprentis.

adjointe Marguerite Partoes⁷³, élue à St-Gilles et la trésorière Maria Goovaerts, élue à Etterbeek. Seule Maria de Lalieux de la Rocq⁷⁴, vice-présidente, est élue en dehors des dix-neuf communes (à Nivelles). Le but de ce groupement à l'ancrage bruxellois est "L'étude commune plutôt que l'action collective. Il fera appel à des conférenciers spécialisés dans les diverses questions communales..."⁷⁵. Ce projet qui aurait pu être très porteur, eut une existence éphémère : après 1921, nous n'en avons plus trouvé trace.

Les tracts électoraux catholiques adressés aux femmes ne diffèrent guère de ceux des autres partis sur le fond, sauf qu'ils insistent souvent sur le rôle joué par le Parti catholique dans le vote de la loi de 1920 : "Femmes belges ! Pour la première fois vous allez voter ! Le Parti libéral vous en a proclamées indignes. Le Parti socialiste est divisé : ceux de ses députés qui ont reconnu votre droit l'ont limité à la commune. Ils ont déclaré que pour le surplus votre éducation est encore à faire. Seul le Parti catholique, à l'unanimité, vous a déclarées dignes et capables..."⁷⁶.

Ce qui caractérise également la propagande électorale catholique est le rappel lancinant du rôle de la femme au sein de la famille. Il est clair que le droit de vote leur a été 'octroyé' pour mieux servir le bien-être de leur foyer et non pas pour leur permettre de s'imposer dans la sphère publique : "Une première mesure que les catholiques veulent réaliser pour aboutir à cette restauration familiale, c'est de fournir à la femme, à la mère, le droit d'intervenir dans les affaires publiques car elle ne le fera jamais que conformément à l'amour maternel, profondément inné en elle. Dans les questions d'enseignement, de bienfaisance, d'hygiène, sa compétence égale, si elle ne la dépasse, celle de la plupart des hommes"⁷⁷. Le choix politique est évoqué comme une décision qui se prend en famille, entre époux; un tract significatif présente par exemple mari et femme discutant des élections "Les époux Bonsens [l'homme !]-Coeurdor [la femme !]. Electeur Bruxellois. Je vote...Tu votes...Elle Vote...Votons...Leur secret. Pour les catholiques. Liste n° 6"⁷⁸.

73 Marguerite Partoes, née à Louvain le 14 juillet 1891. Elle devient en 1919 secrétaire de l'Atelier d'Apprentissage des Métiers de la Couture créé par le Secrétariat social féminin de l'arrondissement de Bruxelles.

74 Maria Simonis est issue de l'illustre famille verviétoise, puissante sur la scène politique et économique. Son père Alfred siège à la Chambre à partir de 1870 et au Sénat de 1884 à 1919. Son frère, André Simonis et son mari Emile de Lalieux de La Rocq sont tous deux engagés en politique. Sa fille Berthe de Lalieux de La Rocq est conseillère communale à Nivelles de 1938 à 1964. Elle est également l'une des dirigeantes du Secrétariat des Oeuvres sociales féminines.

75 "Création d'un Cercle de conseillères communales catholiques", in *Le Féminisme chrétien de Belgique*, XI.1921, p. 145-147.

76 Affiche électorale 1921 de l'Alliance communale catholique indépendante et ouvrière : "Femmes belges..." (AVB, *Fonds affiches électorales*).

77 "Le parti catholique et la famille", in *12 tracts de propagande électorale catholique*, sous le patronage de la Fédération des Cercles et des Associations catholiques, Bruxelles, 1921.

78 "Les époux Bonsens-Coeurdor...", 1932 (AVB, *Fonds Fauconnier*, carton 4).

Les messages diffusés en 1938 insistent un peu plus sur le contexte international et font allusion au rôle d'influence que les femmes peuvent jouer pour préserver la paix mondiale : "Quand la paix fut sauvée [Conférence de Munich], votre reconnaissance unanime est allée à 'ce grand et vieil anglais' dont vous avez mieux compris le geste quand on sut que sa femme était la confidente de ses pensées..."⁷⁹. Par contre Hitler est présenté comme un être dangereux plus parce qu'il n'a pas d'épouse à ses côtés que parce qu'il est un dictateur : "...Vous [les femmes belges] conserviez espoir, craignant moins le geste du dictateur, que sa dureté de coeur, homme sans foyer, sans femme, sans enfant,..."⁸⁰ !

III. La politique communale : une extension des rôles traditionnels ou la mise en place de nouveaux domaines politiques ?

Pour la plupart des contemporains méfiants vis-à-vis du suffrage féminin, la commune présente l'avantage d'être un terrain circonscrit où la femme fera ses premières armes sans trop de conséquences. Cette conception de la commune comme terrain politique 'd'essai' pour de nouvelles couches d'électeurs, est déjà perceptible au XIXe siècle⁸¹. La commune est aussi considérée par la plupart des féministes⁸² comme le prolongement naturel de la sphère familiale, ce qui permet d'y inscrire une action féminine sans bousculer fondamentalement la distribution traditionnelle des rôles. La société patriarcale considère donc que les fonctions dévolues aux élues doivent se limiter aux domaines proches des tâches familiales : dans une belle unanimité, tous les partis, nous l'avons vu, s'adressent aux femmes en faisant systématiquement appel à leurs qualités de ménagères, de mères de famille ou de femmes d'oeuvres. Tous cantonnent l'action des femmes dans les oeuvres sociales et la protection de la famille. On assiste moins à une entrée des femmes en politique qu'à l'extension de leur rôle familial au niveau du 'ménage communal'. Le partage du pouvoir politique s'exerce dans le strict respect de la division des sexes.

A quelques exceptions près, les élues ne remettent pas en cause cette répartition des tâches. Quelle que soit leur appartenance politique ou leur adhésion au sein des mouvements féministes, la comparaison entre la gestion du ménage et la gestion de la politique communale fait l'unanimité, même si quelques-unes se risquent tout de même à revendiquer d'autres terrains de compétence. Ainsi, il est intéressant de constater

79 "Elections communales du 16 octobre 1938. Bruxelles. Aux femmes et aux mères. Votez catholiques unis et classes moyennes n° 1" (AVB, *Fonds affiches électorales*).

80 *Ibidem*.

81 Voir à ce propos l'étude d'ELS WITTE (*op. cit.*) sur l'évolution du suffrage communal.

82 En dépit d'un discours étonnamment semblable, il est clair que pour les féministes libérales partisans d'une émancipation de la femme, les rapports au sein de la famille ne sont pas nécessairement de la même nature que chez les catholiques.

que la plupart des femmes membres des sections féminines du Parti libéral ont une certaine difficulté à se mobiliser pour une activité strictement politique. Une phrase de Mme Duchaine, alors présidente de la section féminine de la Fédération libérale de l'Arrondissement de Bruxelles illustre tout le décalage entre la mobilisation politique masculine et féminine : "Faisons de la politique du coeur qui complétera utilement la législation imparfaite des hommes : les droits civils de la femme mariée, la protection de la femme à l'usine et, surtout l'éducation de l'enfance, sont autant de problèmes sociaux dont la législation devrait être le patrimoine de la femme. Le comité des messieurs m'engage de plus à organiser des causeries, des conférences, afin de compléter notre instruction; ils se tiennent à notre disposition"⁸³. Dans les sections locales, l'intérêt des femmes se porte essentiellement sur l'organisation d'oeuvres à caractère social. Le discours ne diffère que lorsque une présidente de section est sensibilisée à l'enjeu que représente la politique pour la condition féminine, comme ce fut le cas à Uccle avec Gabrielle Rosy-Warnant.

Aux séances du conseil communal, les interventions des conseillères communales, qui semblent assez rares (mais sont-elles plus fréquentes pour les conseillers masculins ?), portent principalement sur des questions touchant les subsides aux oeuvres d'assistance et d'hygiène (car "les femmes, mieux que quiconque, comprennent la nécessité de telles oeuvres"⁸⁴), aux crèches et aux écoles, à la protection de la vieillesse, au maintien de la moralité publique, et parfois à l'amélioration du logement et des transports publics. Certaines conseillères interpellent à quelques reprises leurs collègues sur les droits de la femme : elles évoquent la protection de la maternité (allocation à allouer aux femmes en fin de grossesse ou venant d'accoucher,...), la lutte contre la prostitution, et beaucoup plus rarement et de manière très timide, les droits et la protection de la travailleuse. Le travail des femmes mariées qui fait l'objet de discussions houleuses au Parlement dans les années trente, trouve quelques rares échos dans les conseils communaux de l'agglomération bruxelloise. A la conseillère communale catholique de St-Gilles, Marguerite Partoes, opposée au travail féminin - "Je crois que la place de la femme est avant tout au foyer. Les femmes sont peut-être déjà en trop grand nombre dans l'industrie et le commerce et je ne pense pas qu'il faille leur ouvrir de nouvelles carrières. Du reste, si les femmes accédaient plus nombreuses aux différents emplois de l'industrie et du commerce, la crise mondiale actuelle serait plus grave encore"⁸⁵ -, on peut opposer la conseillère catholique d'Ixelles Marguerite Smal⁸⁶ qui, très active au sein du conseil, demande entre autres un meilleur accueil des femmes indigentes dans l'hôpital communal, la création d'une maternité, celle d'une école d'adultes pour

83 Document du 6.XI.1925 (ALFCPH, Fonds FLAB).

84 Claire Baril, conseillère communale à Ixelles, in *L'Indépendance belge*, 15.X.1938 (?).

85 *Bulletin communal de Saint-Gilles*, 21.XII.1931, p. 604.

86 Marguerite Smal, née à Ixelles le 2 mai 1876 et décédée à Uccle le 26 août 1945. Conseillère communale à Ixelles de 1921 à 1938, elle intervient de très nombreuses fois au conseil.

**FEMMES ! SONGEZ
À LA SANTÉ DE VOS ENFANTS,
AU BONHEUR DE VOS FOYERS
À LA LIBERTÉ DU PAYS !**



- Le Parti ouvrier belge utilise aussi l'argument du bien-être des enfants pour appeler les femmes à voter en sa faveur. (*La Famille prévoyante*, X, 1938)

jeunes servantes vu le chômage des jeunes filles⁸⁷, la révision à la hausse du statut des infirmières⁸⁸, et un traitement comparable aux hommes pour les femmes employées communales en ce qui concerne l'octroi d'une indemnité familiale⁸⁹.

Cette identification à la dynamique sexuée de la famille se retrouve également dans l'attribution d'échevinats à quelques rares élues bruxelloises durant l'entre-deux-guerres. Cette attribution a d'ailleurs suscité des remous à Forest en 1921 où les socialistes contestent la validité de la nomination de Jane Brigode, sous prétexte qu'elle est une femme⁹⁰. Ces turbulences n'empêchent pas le vote de la loi du 27 août 1921 qui permet l'accès aux femmes à des fonctions de bourgmestre, échevin, secrétaire ou receveur communal moyennant l'autorisation de leur époux. Durant l'entre-deux-guerres, on comptera au total cinq échevines dans l'agglomération bruxelloise : deux aux Oeuvres sociales⁹¹, deux à l'Instruction publique⁹² et une à l'Etat civil⁹³.

Au lendemain de la Libération, pour une période très brève, la libérale Gabrielle Rosy-Warnant est échevine des Travaux publics faisant fonction⁹⁴. Elle est une des seules élues à s'insurger contre cette conception du 'ménage communal' qui par définition limite les compétences féminines à des domaines bien circonscrits⁹⁵ : "On considère généralement, dans les milieux féminins, que nous devons rester étrangères aux choses de la politique proprement dite. On prétend que l'activité des femmes ne doit s'exercer, au sein des conseils communaux qu'au bénéfice des oeuvres sociales. Je ne suis pas de cet avis. Evidemment le devoir des conseillères est de s'occuper des oeuvres; c'est là certes une question extrêmement importante et nous avons beaucoup à faire dans ce domaine. Mais à côté de cela il faut que nous ayons notre mot à dire dans toutes les questions qui seront soumises aux délibérations des conseils(...)". Cette réaction, isolée en 1921, se développe lentement durant l'entre-deux-guerres. Et peu à peu, des articles parus dans la presse féministe apportent de nouvelles réflexions sur l'utilité du droit de vote et sur son réel pouvoir quant à l'émancipation féminine. Dans la revue de la section belge du Comité Mondial des Femmes contre la Guerre et le Fascisme *Les Femmes dans*

87 Ixelles, séances du conseil communal, respectivement les 21.I.1938; 8.X.1929; 1.XII.1931.

88 Ixelles, séance du conseil communal, 27.III.1928.

89 Ixelles, séance du conseil communal, 23.III.1928.

90 Forest, séance du conseil communal, 30.VII.1921.

91 Claire Baril-Monot assure la fonction d'échevin des Oeuvres sociales à Ixelles en 1936; Madeleine Clément (médecin, libérale, née le 7 avril 1905), assure la fonction d'échevin des Oeuvres sociales à Ixelles après les élections de 1938.

92 Jane Brigode assure la fonction d'échevin de l'Instruction publique à Forest de 1921 à 1927 et de 1933 à 1946; Marie Groeninckx-Demay (libérale, directrice d'école pensionnée) assure la fonction d'échevin de l'Instruction publique à Anderlecht en remplacement de l'échevin Berrewaerts.

93 Antoinette Beeldens épouse Simon (catholique, née le 7 octobre 1875, femme d'oeuvres), devient échevin de l'Etat civil le 6 juin 1924 à Etterbeek.

94 Gabrielle Rosy-Warnant sera échevin des Travaux publics à Uccle du 5 octobre 1944 au 4 août 1945.

95 "Le programme d'une femme, la vie communale transformée", in *La Dernière Heure*, 30.IV.1921.

l'Action mondiale, dont la future conseillère communiste Marcelle Leroy⁹⁶ est éditrice⁹⁷, différentes mandataires ou ex-mandataires politiques bruxelloises s'expriment sur ce point aux côtés de personnalités du mouvement féminin. Presque toutes sont partisans de l'extension du suffrage féminin aux élections provinciales et législatives. Gabrielle Rosy-Warnant considère que le bulletin est "tôt ou tard un outil d'émancipation" et que "le jour où elle [la femme] participera plus efficacement à la vie publique marquera la libération de son esprit, qui repoussera toute tentative de domination"⁹⁸. Isabelle Blume, envisageant un mandat parlementaire, souligne que "Nous avons déjà trop lutté ensemble pour l'égalité des femmes au travail, et l'égalité des droits en général, pour que vous puissiez douter un instant qu'il me soit possible de défendre autre chose comme mandataire"⁹⁹, mais Louise Coens¹⁰⁰, nettement moins optimiste, constate que malgré le suffrage féminin, les femmes élues ne sont pas en nombre pour défendre leurs intérêts. Le suffrage féminin est pour elle nécessaire mais n'apportera pas l'émancipation espérée¹⁰¹.

IV. Les résultats des élections communales

Quand le 24 avril 1921, les femmes prennent le chemin des urnes¹⁰² pour la première fois en Belgique, elles représentent près de 51 % du corps électoral. 196 femmes sont élues, ce qui, au-delà du chiffre absolu qui peut faire illusion, ne représente qu'une victoire bien symbolique : même pas 1 % du total des conseillers communaux, alors que les femmes constituent désormais plus de la moitié du corps électoral. Des femmes entrent dans les conseils communaux de 146 communes, soit à peine un peu plus de 5 % de l'ensemble des communes belges. Parmi les élues, treize sont nommées échevins et six bourgmestres.

96 Marcelle Leroy (1885-1979) vit avec ses parents en Russie jusqu'en 1918. Elle s'établit en Belgique en 1925, travaille au Centre des Relations culturelles avec l'URSS. Elle devient secrétaire de la Ligue des Femmes pour la Paix et secrétaire nationale du Comité des Femmes contre la Guerre et le Fascisme. Elle entre au Parti communiste en 1934. JOSÉ GOTOVITCH, *Du rouge au tricolore. Les communistes belges de 1939 à 1944. Un aspect de l'histoire de la Résistance en Belgique*, Bruxelles, Labor, 1992, p. 544.

97 ELS FLOUR, CATHERINE JACQUES & CLAUDINE MARISSAL (ELIANE GUBIN & LEEN VAN MOLLE [dir.]), *Répertoire des sources pour l'histoire des femmes en Belgique*, t. 1 : *Répertoire de la presse féminine et féministe en Belgique 1830-1994*, Bruxelles, 1994, p. 198.

98 *Les Femmes dans l'Action mondiale*, n° 4, III.1936.

99 *Les Femmes dans l'Action mondiale*, n° 5, IV.1936.

100 Louise Coens (1890-), épouse Birnbaum, est docteur en Sciences sociales de l'ULB. Elle est membre du Secrétariat des Oeuvres sociales et auteur de *Le Parti libéral et la question féminine* (La Louvière, s.d.) ainsi que de nombreux articles parus dans la tribune libre féminine du *Soir* durant tout l'entre-deux-guerres.

101 *Les Femmes dans l'Action mondiale*, n° 5, IV.1936.

102 Pour plus de précisions sur les élections de 1921 et les chemins qui menèrent à l'introduction du suffrage féminin à la commune, voir : *Dix femmes en politique...*

Dans la majorité des communes où des femmes sont élues, le conseil ne compte qu'une seule femme. Dans certaines communes plus importantes, il compte plus d'une femme, mais jamais plus de quatre. Leur élection demeure souvent un phénomène urbain : on remarque une concentration d'élues dans les trois grandes agglomérations du pays, Bruxelles, Liège et Anvers. Près de la moitié des élues sont catholiques (45 %), un quart socialiste (25 %), le quart restant se partageant entre les élues libérales (14 %), d'autres fractions politiques (3 %) et les conseillères dont l'appartenance politique n'a pu être déterminée. Mais dès 1925, il ne reste plus que 159 conseillères en fonction, les démissionnaires n'ayant pas été remplacées par des femmes¹⁰³.

Les résultats des élections de 1921 ne permettent pas de tirer de conclusions sur le comportement politique des femmes ni sur l'influence qu'a pu avoir sur le scrutin l'introduction du suffrage féminin. De nombreux observateurs ont été tentés de comparer les résultats de 1921 avec ceux des élections communales de 1911 et des élections législatives de 1919. Cette comparaison ne peut être significative. D'une part les collèges électoraux pour les élections communales ne correspondent pas aux cantons électoraux pour les élections législatives, d'autre part le régime même des élections a changé. Enfin, on sait combien les élections communales peuvent être influencées par des facteurs politiques locaux qui modifient le comportement des électeurs par rapport à celui qu'ils adoptent aux élections législatives. C'est cette comparaison, pourtant bien hasardeuse, qui a servi de base à de nombreux commentaires sur l'influence "conservatrice des femmes", lors des débats sur l'élargissement du suffrage féminin à la province.

En fait, tout porte à croire que les femmes adoptent rapidement un comportement politique comparable à celui des hommes. Sur base des études plus poussées effectuées dans les pays voisins, on constate que la tendance dite 'conservatrice' de l'électorat féminin n'a jamais pu être clairement établie. Décelable ponctuellement, celle-ci s'efface assez rapidement et le comportement électoral des femmes s'aligne partout sur celui des hommes¹⁰⁴. Le raz-de-marée conservateur, tant redouté par la gauche et tant espéré par la droite, semble bien faire partie d'un arsenal d'idées reçues.

Les élections de 1921 : le début d'une représentation féminine en politique ?

Si le nombre des élues communales est très limité en 1921, la situation ne s'améliore pas -au contraire - aux élections suivantes (1926, 1932, 1938). En réalité, l'accès des femmes au droit de vote suscite un affolement passager au sein des partis : catholiques,

103 "Mandats électifs et fonctions communales", in *Le Féminisme chrétien*, 1933 (XXIV) n° 3-4, 1933.

104 MARIETTE SINEAU, "Droit et démocratie", in GEORGES DUBY & MICHELLE PERROT (dir.), *Histoire des Femmes en Occident*, t. 5 : FRANÇOISE THEBAUD (dir.), *Le XXe siècle*, Paris, 1992, p. 487-490 et MAURICE DUVERGER, *La participation des femmes à la vie politique*, Paris, Unesco, 1955.

L'apprentissage de la citoyenneté au féminin

socialistes et libéraux, soucieux d'attirer les nouvelles électrices, organisent, comme on l'a déjà souligné, une campagne électorale ciblée. Les résultats des élections les rassurent-ils ? Perçoivent-ils le peu d'intérêt que représente la candidature des femmes sur les listes électorales pour s'attirer les voix des électrices ? Quoi qu'il en soit, l'énergie déployée en 1921 ne trouve pas de prolongement lors des élections suivantes, et l'amorce d'intégration, ébauchée, tourne court.

Estimation du nombre de femmes exerçant un mandat communal durant l'entre-deux-guerres ¹⁰⁵

	Elections 1921	Elections 1926 (données de 1928)	Elections 1932 (données de 1933)	Elections 1938 (données de 1939)
Total mandataires	196	154	171	208
Nombres d'échevins	13	9	14	26
Nombre de bourgmestres	6	9	13	14

On peut même constater que le nombre d'élues baisse en 1926. Il est significatif que dans au moins un quart des communes où des femmes avaient été élues en 1921, les conseils communaux redeviennent exclusivement masculins au lendemain des élections de 1926, et cela parfois pour des dizaines d'années ! *Le Féminisme chrétien*, sous la plume de Louise Van den Plas, fait écho à une enquête réalisée par la Fédération belge pour le Suffrage des Femmes auprès de 181 conseillères élues en 1921 ¹⁰⁶. D'après cette enquête, un certain nombre des conseillères déclarent s'être retirées pour motif de santé ou pour devoirs de famille. D'autres semblent déçues par le manque de possibilités que leur offre un mandat de conseillère ou expriment leur réserve face au monde politique. Enfin, les hommes ne se sont pas partout montrés très accueillants vis-à-vis des femmes. "Là où les femmes disposaient d'une organisation politique ou sociale assez forte elles ont pu soutenir les droits de leurs candidates. Là, au contraire, où par suite de difficultés locales particulières ou pour toute autre cause, les femmes n'avaient pas d'organisation indépendante (et c'est le cas de beaucoup le plus fréquent *sic*) elles ont été, en maint endroit, écartées - avec ou sans fleur - par les ambitions masculines" ¹⁰⁷. A ces différentes

¹⁰⁵ L'estimation du nombre de femmes élues aux élections de 1921, 1926, 1932 et 1938 vient du travail de BERTHE SALAETS, *op. cit.*, p. 107-110.

¹⁰⁶ LOUISE VAN DEN PLAS, "Les élections du 10 octobre", in *Le Féminisme chrétien*, n° 9, XI.1926, p. 130-132.

¹⁰⁷ *Ibidem*.

causes, des conseillères, catholiques, libérales ou socialistes¹⁰⁸, ajoutent le désintérêt des femmes pour la politique.

Le cas de l'agglomération bruxelloise¹⁰⁹

En 1921, les élues se concentrent surtout dans les trois grandes agglomérations du pays : Bruxelles, Anvers et Liège. A Bruxelles, où le nombre d'élues chute en 1926 avant de stagner¹¹⁰, elles siègent, pour la plupart, dans les communes les plus urbanisées de l'agglomération : Anderlecht, Bruxelles, Etterbeek, Forest, Ixelles, St-Gilles, St-Josse, Schaerbeek et Uccle. Seule Molenbeek fait exception à cette règle : alors qu'elle compte trois élues en 1921, elle est sans effective jusqu'aux élections communales de 1946. Auderghem, Evere, Jette, Watermael-Boitsfort, Woluwé-St-Lambert et Woluwé-St-Pierre, qui constituent encore un 'cordon rural', ne voient qu'exceptionnellement ou pas du tout de femmes élues durant tout l'entre-deux-guerres.

Ixelles est la commune bruxelloise qui élit le plus de femmes. En 1926, cinq sont élues sur un total de 33 conseillers, ce qui n'équivaut tout de même qu'à 1/6 du conseil communal. Il est aussi intéressant de noter que dans les grosses communes de Bruxelles, les femmes se retrouvent rarement seules au sein des conseils, situation généralement rencontrée dans les petites communes. Reste à savoir si elles ont parfois ressenti le besoin de se soutenir les unes les autres, d'autant qu'elles représentent le plus souvent des partis différents. Seules les catholiques siègent parfois à plusieurs au sein d'un même conseil.

Couleur politique des élues

Il y a peu à tirer de la couleur politique des élues : les catholiques ont un léger avantage durant les trois premières élections (surtout en 1921), suivies de près par les libérales qui finissent par les dépasser en 1938. Les élues socialistes se maintiennent en troisième place. Des femmes sont exceptionnellement élues sur des listes de partis non traditionnels. Ces partis n'ont d'ailleurs que très peu d'élus, même masculins. Aucune femme

108 *Ibidem*; LOUISE COENS & CLAIRE BARIIL-MONOT, in *Les femmes dans l'Action mondiale*, n° 5, IV.1936; Marthe Heyninx-Cox (présidente de la section féminine de la Fédération libérale de l'arrondissement de Bruxelles, élue à Bruxelles en 1932 et 1938) constate que l'intérêt des femmes pour la politique est faible : pour elle, cet état de fait ne traduit pas de l'indifférence mais est une conséquence logique de la condition féminine, les femmes assumant trop de devoirs absorbants (*L'Indépendance belge*, 15.X.1938).

109 Les données sur les élections communales dans l'agglomération bruxelloise de 1921 à 1938 viennent des annexes de : CHANTAL KESTELOOT, ANN MARES & CLAUDINE MARISSAL, *Élections communales 1890-1970 : banque de données*, (CRÉDIT COMMUNAL, COLL. HISTOIRE, SÉRIE IN-8°, XCV), Bruxelles, 1996. Il faut toutefois noter que nous n'avons pas réuni les résultats pour les communes de Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren et de Koekelberg.

110 Approximativement 32 élues sur 196 en 1921; 18 sur 154 en 1926; 21 sur 171 en 1932 et 20 sur 208 en 1938 (soit respectivement 16; 12; 12 et 9 %).

rexisse n'est élue. Notons cependant que Marcelle Leroy¹¹¹ mène la liste communiste à Forest en 1938 et est élue. Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, en 1946, des élues communistes font leur entrée dans 5 conseils communaux bruxellois¹¹². Le Parti communiste s'est montré dès sa création beaucoup plus ouvert aux femmes que les autres partis. En 1932, les élues communistes représentent environ 6 % du total des élus communistes en Belgique; cette proportion atteint environ 9 % en 1938 et près de 18 % en 1946, faisant ainsi de ce parti le plus accueillant pour les femmes et le plus ouvert à leur émancipation politique¹¹³.

La place sur les listes

S'il y a peu d'élues, alors qu'il y a des candidates, cela signifie évidemment que les femmes n'occupent que de manière exceptionnelle des places utiles sur les listes. Des femmes figurent presque toujours sur les listes libérales, mais rarement en bonne position. Nous avons moins de renseignements pour les listes socialistes et catholiques, mais tout suggère que les femmes y occupent également les dernières places. Louise Van den Plas critique cette situation dans un article paru dans *Le Féminisme chrétien* en 1932¹¹⁴ : "Presque partout, les femmes sont reléguées à l'arrière-plan. Les comités masculins leur concèdent volontiers une place de 'remplissage' afin de ne point paraître ignorer le corps électoral féminin; mais sauf exception ils ne tiennent guère à ce que des femmes siègent au Conseil (...). La première condition pour augmenter les effectifs féminins et surtout l'influence féminine est que les femmes entrent en grand nombre dans les Associations. La seconde est que les femmes prennent la peine de se rendre à ces réunions préparatoires aux élections où a lieu le *poll*, c'est-à-dire le vote décendant de l'ordre de présentation des candidats de l'Association locale. Le jour où les membres féminins feront nombre, il leur sera aisé de choisir leurs candidates, de les faire agréer par les Comités et de les faire mettre en bonne place".

Gabrielle Rosy-Warnant constate la même situation pour les élections communales de 1926 à Uccle. A cette occasion, 42 femmes prennent part au *poll*, sur un total d'environ 142 membres féminins et pour un nombre global de votants se montant à 221 membres : "le chiffre est évidemment trop faible. Le Comité de la section féminine avait cependant envoyé à tous les membres une circulaire exposant l'importance du *poll* et le devoir d'y prendre part. (...)"¹¹⁵. Deux ans plus tard elle écrit encore : "Nous constatons à regret

111 Marcelle Leroy (1885-1979), voir note *supra*.

112 Anderlecht, Ixelles, Molenbeek, Saint-Gilles et Schaerbeek.

113 JOSÉ GOTOVITCH, "Le Parti communiste et les élections communales 1926-1952", in *Les élections communales et leur impact ...*, p. 307.

114 LOUISE VAN DEN PLAS, "Après les élections communales", in *Le Féminisme chrétien*, n° 8, VIII-IX-X.1932, p. 113-115.

115 Rapport d'activités de la section féminine d'Uccle du Parti libéral, 1926 (ALFCPH, *Fonds FLAB*) .

de l'engouement des femmes pour les oeuvres sociales. L'échec des femmes en politique résulte donc d'une attitude relativement ambiguë : apparemment satisfaites par le rôle et le pouvoir acquis au sein des oeuvres sociales, les femmes saisissent peu l'opportunité de s'affirmer au sein de leur parti en vue des élections. Parlant du Parti libéral en 1936, Louise Coens abonde dans ce sens : "Remarquons que dans les associations politiques qui décident de la désignation des candidats, les femmes ont généralement le droit d'y participer autant que les hommes. En tout cas il en est ainsi dans le Parti libéral. Et l'on peut dire que le pouvoir de participer à un *poll* est encore plus opérant que celui de participer à un scrutin. Eh bien, assistons-nous à un véritable mouvement de la part des membres féminins des associations politiques ? Pas du tout ! S'il en était ainsi, elles réussiraient certainement à évincer plus d'un candidat masculin en ordre utile. Elles se désintéressent aussi des réformes qui auraient la plus salutaire influence sur leurs destinées (...)"¹¹⁷.

En 1938, à l'assemblée générale de la Fédération des Femmes libérales de l'Arrondissement de Bruxelles, Madame Edouard Pécher insiste pourtant encore pour qu'il y ait des candidates féminines sur chaque liste en vue des prochaines élections communales¹¹⁸.

Longévité politique

Les points de comparaison manquent pour évaluer la longévité de la carrière politique des femmes et des hommes. Notons cependant que parmi les 32 femmes élues en 1921 à Bruxelles, 14 seulement sont réélues comme effectives en 1926. Pour l'ensemble des élections de l'entre-deux-guerres, plus de la moitié des conseillères ne seront pas réélues. Dix femmes politiques sortent cependant du lot et ont une carrière politique plus remplie, siégeant parfois au cours de tout l'entre-deux-guerres¹¹⁹. On retrouve parmi ces conseillères des personnalités féminines connues pour leur engagement au sein du mouvement féminin.

117 LOUISE COENS, in *Les Femmes dans l'Action mondiale*, n° 5, IV.1936.

118 *L'Indépendance belge*, 19.IX.1938.

119 Claire Baril-Monot (socialiste, élections de 1921 à 1938 à Ixelles); Marie Spaak-Janson (socialiste, élections de 1921 à 1946 à Saint-Gilles); Jane Brigode-Ouwerx (libérale, élections de 1921 à 1938 à Forest); Marguerite Smal (catholique, élections de 1921 à 1938 à Ixelles); Gabrielle Rosy-Warnant (libérale, élections de 1921 à 1938 à Uccle); Antoinette Simon-Beeldens (catholique, élections de 1921 à 1932 à Etterbeek); Augustine Buysse (catholique, élections de 1921 à 1938 à Anderlecht); Marie Tillmans-Fischer (socialiste, élections de 1921 à 1932 à Anderlecht); Lucie Levie (catholique, élections de 1921 à 1932 à Saint-Josseten-Noode); Marguerite Partoes (catholique, élections de 1921 à 1932 à Saint-Gilles).

Parmi les socialistes, citons Claire Baril-Monot¹²⁰, Maria Fischer-Tillmans¹²¹ et Marie Spaak-Janson¹²². Toutes trois sont connues pour leur rôle moteur parmi des sections féminines du Parti ouvrier : la Ligue des Coopératrices, le Comité national d'Action Féminine et les Femmes prévoyantes. Au sein des libérales, Jane Brigode-Ouwerx¹²³ et Gabrielle Rosy-Warnant¹²⁴ se distinguent non seulement par leur participation active à l'organisation des femmes libérales, mais aussi par leur engagement féministe. Jane Brigode joue dès le début du siècle un rôle de cheville ouvrière au sein de la Ligue belge du Droit des Femmes et du Conseil national des Femmes belges. Elle y témoigne déjà d'un vif intérêt pour les matières qui seront les axes principaux de son action : la défense du droit des femmes sous toutes ses formes et de l'enseignement, la lutte pour l'accès à la citoyenneté. Elle est notamment l'une des cofondatrices de la Fédération belge pour le Suffrage des Femmes en 1913. Pendant et après la Première Guerre mondiale, on la retrouve au sein de l'Union patriotique des Femmes belges - où elle mène entre autres une vaste campagne en vue de préparer les femmes à l'exercice de leurs droits politiques avant les élections de 1921 - et du Lyceum Club qui a pour but de mettre en valeur toutes les formes d'activités féminines. Au cours des années 30, elle se joint aussi aux associations féministes qui défendent la liberté de travail des femmes suite à la proposition de loi Rutten visant à réduire le droit au travail de la femme mariée. On dispose de moins de renseignements sur les conseillères catholiques. Certaines jouent un rôle au niveau des oeuvres charitables, mais leur action au sein du Parti catholique est plus floue. On sait que Marguerite Partoes est propagandiste et secrétaire de l'Atelier d'Apprentissage des Métiers de la Couture du Secrétariat social féminin de l'Arrondissement de Bruxelles en 1919 et qu'elle est secrétaire adjointe du Cercle des Conseillères communales Catholiques en 1921.

Notons que parmi les femmes qui n'ont fait qu'une apparition éphémère sur la scène politique communale, on trouve d'autres personnalités qui ont marqué le mouvement féminin, notamment la fondatrice du Féminisme chrétien Louise Van den Plas (élue à

120 Voir note *supra*.

121 Maria Tillmans-Fischer (1869-1936) est l'une des pionnières de l'organisation des femmes au sein du Parti ouvrier. Elle est secrétaire de la Fédération nationale des Femmes socialistes en 1902 et devient l'année suivante administratrice de *La Femme socialiste*. En 1905, elle remplace Isabelle Gatti de Gamond au Conseil général du Parti ouvrier. Après la Première Guerre mondiale, elle participe au Comité national d'Action féminine et fait aussi partie des Femmes prévoyantes avant de s'effacer de la vie politique à la fin des années 1920. Voir biographie dans ILSE GESQUIÈRE, CATHERINE JACQUES & CLAUDINE MARISSAL, *op.cit.*, p. 169-182.

122 Marie Spaak-Janson (1873-1960) est la fille de l'avocat et député libéral Paul Janson. Elle est la première femme à entrer au Parlement en tant que sénatrice cooptée socialiste, et ce dès 1921. Elle siègera au Sénat jusqu'en 1958. Elle sera aussi secrétaire de la section féminine de l'Assurance mutuelle et membre du Comité national d'Action féminine. *Bulletin du Conseil national des Femmes belges*, n° 82, 1960.

123 Jane Brigode, née Ouwerx (1870-1952). Voir biographie dans ILSE GESQUIÈRE, CATHERINE JACQUES & CLAUDINE MARISSAL, *op.cit.*, p. 69-89.

124 Gabrielle Rosy, née Warnant (1881-1960). Voir note *supra*.

L'apprentissage de la citoyenneté au féminin

Woluwé-Saint-Lambert en 1921 et 1932), la libérale Louise Birnbaum-Coens ¹²⁵ (élue à Ixelles en 1921), la libérale Suzanne Lippens-Orban ¹²⁶ (élue de 1921 à 1946, mais seulement suppléante de 1926 à 1938), la socialiste Isabelle Grégoire-Blume (élue à Uccle en 1932), la libérale Marthe Heyninx-Cox (présidente de la section féminine de la Fédération libérale de l'Arrondissement de Bruxelles en 1932, présidente de la section féminine de l'Association libérale en 1938, élue à Bruxelles en 1932 et 1938), la socialiste Alice Pels ¹²⁷ (élue à Uccle en 1938) et la catholique Gabrielle Woeste-Lutens ¹²⁸ (élue à Forest en 1921, elle est parmi les dirigeantes de la Fédération des Femmes catholiques de Belgique de 1921 à sa mort en 1953). Certaines de ces conseillères souhaitaient prolonger leur carrière politique puisqu'elles se sont représentées aux élections, mais elles ont échoué.

Profil des conseillères

Ces figures de proue mises à part, beaucoup d'élues de la première génération des conseillères communales bruxelloises ne sortiront jamais de l'ombre. Leur 'carrière' débute à des âges divers. La plus jeune est élue pour la première fois à 30 ans, la plus âgée à 75 ans; les autres se répartissent dans toutes les classes d'âge intermédiaires. Les facteurs qui les ont menées à se présenter aux élections, nous sont à peine connus. Une militance au sein d'un parti a évidemment été un tremplin vers la politique communale. Pour les socialistes, les Femmes prévoyantes ou les coopératives féminines ont certainement joué un rôle majeur ¹²⁹. Chez les libérales, outre des militantes au sein des organisations féminines du Parti, on retrouve sur les listes de candidature aux élections de 1932 plusieurs candidates qui exercent ou ont exercé les fonctions d'enseignante ou de directrice d'école. Les libéraux voulaient-ils prouver par là, outre leur attachement à l'enseignement, qu'ils mettaient sur leurs listes des candidates 'capacitaires'? Enfin, on trouve sur les listes et parmi les élues de nombreuses femmes qui jouent un rôle au sein d'œuvres sociales s'occupant notamment de l'enfance, de la protection des mères ou futures mères, et de l'enseignement.

125 Louise Coens (1890-), épouse Birnbaum. Voir note *supra*.

126 Voir biographie dans ILSE GESQUIÈRE, CATHERINE JACQUES & CLAUDINE MARISSAL, *op.cit.*, p. 112-125.

127 Alice Pels, née en 1882 et décédée le 14 novembre 1963. Dès 1897, elle est membre du POB et des Femmes socialistes. Linguiste, elle est responsable du secrétariat de l'Internationale socialiste et, à ce titre, s'occupe du sort des réfugiés allemands et autrichiens chassés par la montée de l'hitlérisme. Elle est également rédactrice en chef et éditrice de *La Voix de la Femme* et secrétaire du Comité national d'Action féminine en 1923.

128 Voir biographie dans ILSE GESQUIÈRE, CATHERINE JACQUES & CLAUDINE MARISSAL, *op.cit.*, p. 126-136.

129 En 1935, *La Famille prévoyante* interroge 4 élues du Borinage. Toutes ont été amenées à faire de la politique au départ des Femmes prévoyantes. Elles avaient la direction d'une section locale ou ont été désignées par cette section ("Nos élues au Borinage", in *La Famille prévoyante*, III.1935).

V. Conclusions

Quand les femmes votent pour la première fois le 24 avril 1921, les craintes des libéraux et des socialistes d'assister à un raz-de-marée catholique s'avèrent tout à fait injustifiées. Néanmoins, le droit de vote provincial et législatif ne leur est pas octroyé pendant l'entre-deux-guerres - il ne le sera qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale - sous le prétexte, toujours le même, qu'elles constituent une armée de réserve pour les catholiques. Une fois la loi sur le suffrage féminin votée en 1920, tous les partis adoptent une stratégie politique en vue de s'attirer le plus de votes féminins mais aussi de canaliser les revendications féminines et de les neutraliser. Ainsi les femmes socialistes voient leur action peu à peu absorbée par les Femmes prévoyantes socialistes; les revendications des femmes libérales sont sacrifiées sur l'autel de la logique d'un parti qui craint comme la peste le vote conservateur de 'la masse ignorante' féminine. Seul le Parti catholique, confiant pour les mêmes raisons, développe une propagande électorale en s'appuyant sur les organisations de femmes déjà existantes. Le poids de ces structures permettra sans doute par la suite aux femmes catholiques d'obtenir plus d'autonomie et d'influence au sein de leur parti.

Dans les trois partis traditionnels, la propagande électorale destinée aux femmes est très semblable sur le fond. La commune est considérée comme une extension de la famille et l'on s'adresse donc aux femmes en faisant systématiquement appel à leurs qualités de ménagères, de mères de famille ou de femmes d'oeuvres. On assiste moins à une entrée des femmes en politique qu'à l'extension de leur rôle familial au niveau du 'ménage communal'. Sur cette base, on serait tenté de penser que les hommes politiques ne redoutent pas l'influence des femmes en matière électorale. Mais l'examen des affiches et tracts laisse transparaître une autre réalité. En effet, la propagande fait la part belle aux pressions que les femmes peuvent exercer sur leur entourage : "Aux Femmes, le 14 avril vous ne voterez pas. Vos intérêts seront pourtant influencés pas cette élection. Pourquoi ? Parce que de son résultat dépend l'orientation politique du pays. (...) Faites voter pour la liste n°2 (...) Faites voter vos maris, vos pères, vos frères, vos fiancés pour la liste n° 2..."¹³⁰. L'utilisation par la propagande de l'image de la femme et les messages qu'elle lui adresse comme électrice, renvoient aux fantasmes masculins d'une prise du pouvoir par les femmes. Comme si les femmes pareilles à une force occulte difficilement contrôlable pouvaient tout faire basculer.

En fin de compte rien de bien transcendant ne se dégage de cette première expérience politique des femmes qui se fige rapidement dans un discours répétitif et une action conventionnelle. Les messages véhiculés par la propagande sont extrêmement révélateurs de la pesanteur des mentalités. On serait donc tenté de tirer un bilan mitigé de l'entrée

¹³⁰ Elections législatives du 14 avril 1935 (AVB, *Fonds affiches électorales*).

des femmes en politique car peu arrivent à être élues, très peu sont nommées échevins, et quant elles le sont c'est toujours à des postes jugés de leur 'ressort'. Quant à leur carrière politique, elle est la plupart du temps brève. En fin de compte, la nécessité d'encadrer les femmes et de les canaliser au sein d'organisations spécifiques fut bien plus bénéfique pour les partis que pour la cause féministe désormais divisée selon les clivages traditionnels de la société belge.

Le premier mot de l'armée des femmes rangées en bataillons n'aura donc pas vraiment été une clameur... Le déséquilibre établi n'a pas vraiment été ébranlé.

* CATHERINE JACQUES est licenciée en Histoire de l'Université libre de Bruxelles. Elle est actuellement archiviste au Centre d'Archives pour l'Histoire des Femmes.

CLAUDINE MARISSAL est licenciée en Histoire de l'Université libre de Bruxelles. Elle est actuellement documentaliste au Centre de Documentation Amazone à Bruxelles.

Toutes deux ont participé à quelques contributions sur l'histoire des femmes.